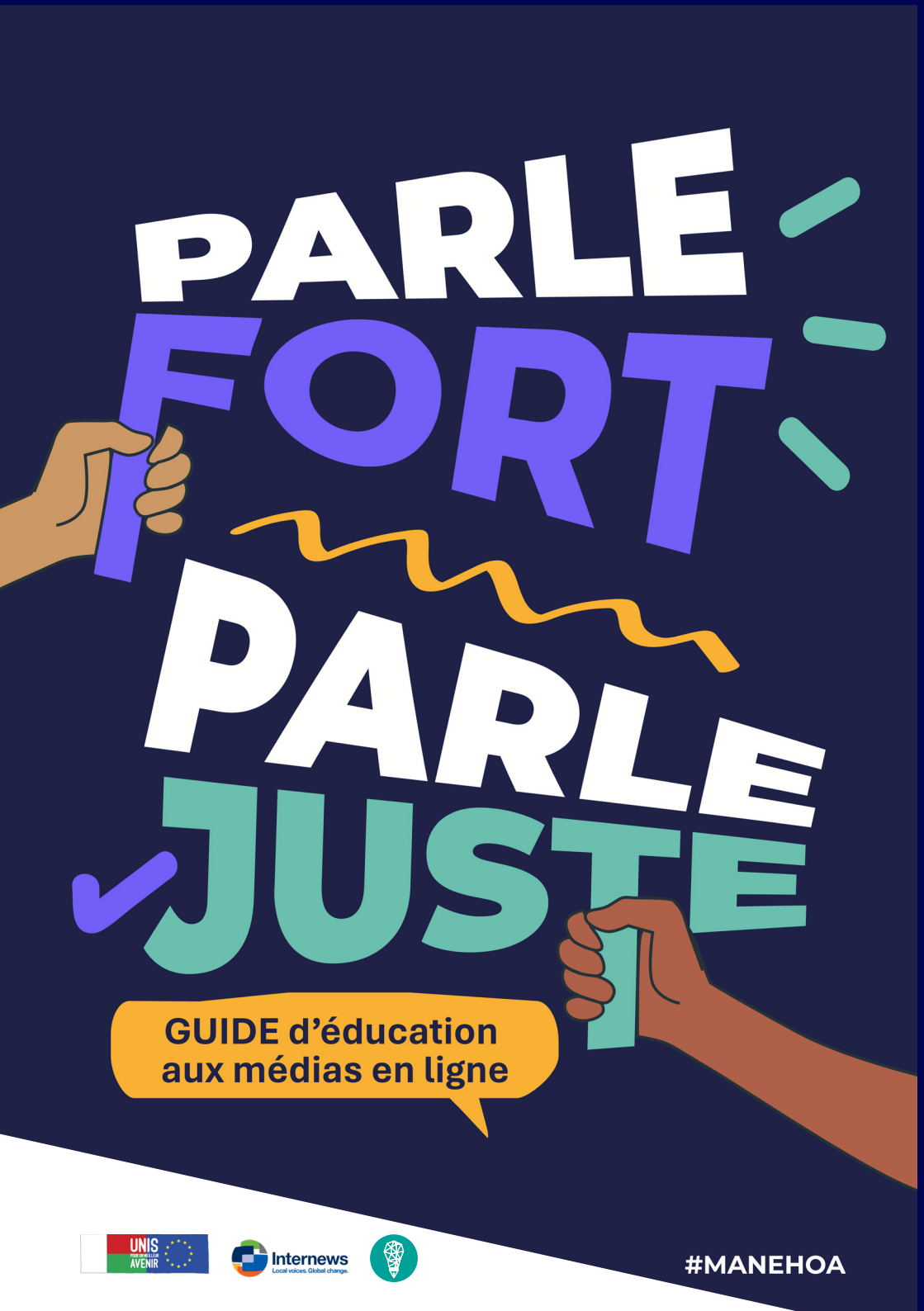


PARLE FORT PARLE JUSTE



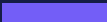
**GUIDE d'éducation
aux médias en ligne**

Sommaire

Préface p.4



Un guide comme outil
de prise de conscience p.6



01 - La liberté d'expression,
bien plus qu'un droit, p.9



02 - Le discours haineux,
un discours dangereux, p.26



03 - Les fausses informations,
un piège à éviter, p.43



04- Le harcèlement en ligne,
une affaire de tous, p.62



Un peu de pratique ? p.83

Préface



Karim Bénard-Dende
Responsable de
programmes Afrique
subsaharienne pour
Internews Europe

Il est dit dans l'article 11 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne que « **toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières** ». Aujourd'hui, à Madagascar, comme dans le reste du monde, on débat des excès de ces libertés d'expression et d'information.

Propagation délibérée de fausses informations ayant pour but de tromper l'opinion publique et discours de haine visant à déshumaniser le débat adverse ou simplement décrédibiliser une personne conduisent à attiser les discriminations et souvent sont la cause de drames personnels (harcèlement des adolescents, par exemple). Au-delà de ces drames, ces discours de haine et les campagnes de désinformation constituent un poison lent pour le débat public qui est au cœur de l'idée démocratique et de la participation égale de chaque citoyen aux processions qui conduit à la décision publique. D'après la définition de Pippa Norris, professeur de science politique à l'université d'Harvard et spécialiste du rôle de l'information dans les processus de gouvernance démocratique, les médias, aujourd'hui pris dans un sens plus large, remplissent trois fonctions dans le système de gouvernance démocratique . Ils sont d'abord les « gardiens de la transparence » de la gestion des institutions publiques et privées. Ils sont l'espace où se déroulent le débat public. Ils ont également un rôle d'un « agenda setter » du débat public. Par exemple, si un grand nombre de reportages inondent les médias

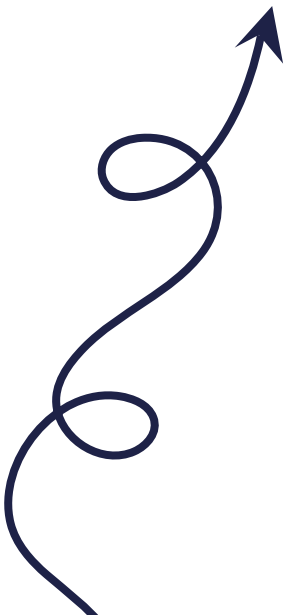
“La diffusion massive de fausses informations et des discours de haine enrayent ce mécanisme vertueux du débat public car leurs promoteurs ont pour objectif de l’hystériser”

et médias sociaux sur des dysfonctionnements dans les hôpitaux publics, les hommes politiques et les représentants de la société discuteront de leurs propositions de réforme dans le domaine de la santé... dans les médias.

La diffusion massive de fausses informations et des discours de haine enrayent ce mécanisme vertueux du débat public car leurs promoteurs ont pour objectif de l’hystériser. L’objectif n’est plus d’informer un citoyen raisonnable et sceptique devant les discours de propagande pour des acteurs politiques qui doivent les convaincre au travers d’un débat d’idées. Le but de créer des affinités sensibles (eux contre nous) pour constituer un groupe de pression plus important qui règnerait sur le débat public, sans se soucier de la nécessité du pluralisme ni de la cohésion sociale dans leur propre pays.

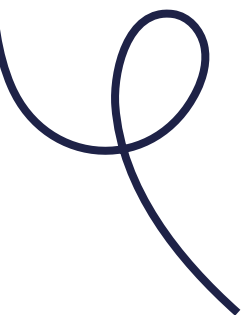
Le développement des réseaux sociaux a désacralisé la fonction du journaliste aussi que celle des institutions publiques, elles aussi, productrices d’information. Aujourd’hui, la grande majorité de l’information – d’intérêt public ou non – passe par les plateformes de réseaux sociaux, y compris les contenus des grands médias traditionnels très souvent reformatés pour être mieux adaptés à une diffusion au travers des médias sociaux. Cela a tout simplement rendue plus floue la différence entre journaliste, commentateurs sur les réseaux sociaux et influenceurs aux yeux du public.

Dans ce cadre, les journalistes et autres producteurs d’information d’intérêt public ont un rôle clé à jouer dans l’éducation aux médias du public dès le plus jeune âge et d’information du public sur les campagnes de désinformation et les discours de haine. C’est ce travail central pour la préservation du débat public que Internews appuie techniquement à Madagascar – dans le cadre du projet Manehoa financé par l’Union Européenne –, comme ailleurs dans le monde.■



INTRO : QUE VERRAS-TU DANS CE GUIDE ?

“Un guide comme outil de prise de conscience”



“Outiller les jeunes, principaux usagers des médias sociaux, pour leur permettre de naviguer en ligne avec discernement, esprit critique et responsabilité”

Dans un monde de plus en plus connecté, où les réseaux sociaux sont devenus des espaces d’expression, d’échange et d’information, les jeunes se retrouvent en première ligne face à une multitude de contenus. Si Internet ouvre des opportunités immenses pour s’informer, apprendre et participer à la vie publique, il est aussi le théâtre de dérives inquiétantes : désinformation, discours haineux, harcèlement en ligne, appels à la violence... autant de réalités qui affectent profondément la qualité des échanges et le vivre-ensemble. Depuis le lancement des activités de monitoring menées par l’ONG Communication Idea Development (CID), de nombreux contenus problématiques ont été recensés sur les plateformes numériques, en particulier Facebook. Ces constats alarmants ont mis en évidence une urgence : celle d’outiller les jeunes, principaux usagers des médias sociaux, pour leur permettre de naviguer en ligne avec discernement, esprit critique et responsabilité.

C’est dans ce contexte que s’inscrit le présent guide, élaboré dans le cadre du projet Liberté d’Expression Madagascar – MANEHOA. Il a pour ambition de sensibiliser les jeunes citoyennes et citoyens aux enjeux cruciaux liés à la liberté d’expression et à ses limites, mais aussi aux dangers que représentent la désin-



**Maeva
Andriamisaina**
Responsable
d'éducation aux
médias ONG CID

formation, les discours haineux et le harcèlement en ligne. Loin d'adopter un ton moralisateur, ce guide se veut avant tout pédagogique, accessible et engageant. Conçu comme un outil hybride, il combine plusieurs formats pour faciliter la compréhension et l'appropriation des contenus. Il propose des définitions claires, une bande dessinée illustrant des histoires fictives inspirées de situations réelles, ainsi que des recommandations venant d'experts et de professionnels. À travers ces différents volets, l'objectif est simple : aider les jeunes à mieux comprendre le monde numérique dans lequel ils évoluent, à jouir pleinement de leur liberté d'expression tout en respectant celle des autres, et à adopter des comportements responsables en ligne. Ce guide est aussi une invitation à prendre part, activement et consciemment, à la vie publique. Car s'exprimer librement est un droit fondamental. En effet, il est essentiel que chaque citoyen et chaque citoyenne ose prendre la parole afin que notre société puisse évoluer sans exclure ni opprimer qui que ce soit. L'objectif ? Construire ensemble un espace commun où chaque voix compte et est entendue. Ceci dit, la libre expression s'accompagne de devoirs tout aussi essentiels : celui de s'informer correctement, de vérifier ses sources, et de ne pas nuire à autrui.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce guide. Grâce à leurs précieuses contributions, nous avons pu développer un contenu plus riche, pertinent et ancré dans la réalité. Une attention particulière a été portée à l'inclusivité tout au long du processus, afin de faire de ce guide un outil accessible à toutes et à tous. Nous espérons que cet outil suscitera réflexions, discussions et prises de conscience, et qu'il contribuera, à son échelle, à bâtir une culture numérique plus saine, plus éthique et plus inclusive à Madagascar. ■

Ils ont rendu ce guide possible



L'Union européenne, à travers la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores, soutient les initiatives comme ce guide d'éducation aux médias. Elle réaffirme son engagement en faveur de ses valeurs fondamentales : la liberté d'expression, l'accès à une information fiable, et le renforcement de l'esprit critique des citoyens.



Internews est une organisation internationale à but non lucratif œuvrant pour un environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste en formant les journalistes, défendant la liberté numérique et aidant les médias à devenir financièrement durables. Internews est à l'origine du projet Manehoa, mené en consortium avec six OSC malgaches, dont l'ONG CID. Ce projet a pour objectifs de renforcer la liberté d'expression et l'engagement citoyen à Madagascar par l'action des médias et de la société civile et d'améliorer l'accès libre et sûr à une information de qualité, épurée des fausses informations et discours clivant, répondant aux besoins des Malgaches.



L'ONG CID œuvre pour le développement des médias et s'investit activement dans la lutte contre la désinformation, les discours haineux et le harcèlement en ligne. Forte de son expertise en monitoring des médias, c'est sur la base de ses observations et analyses que CID élabore des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux médias, dont le présent guide.

COMMENÇONS PAR LA DÉFINITION !

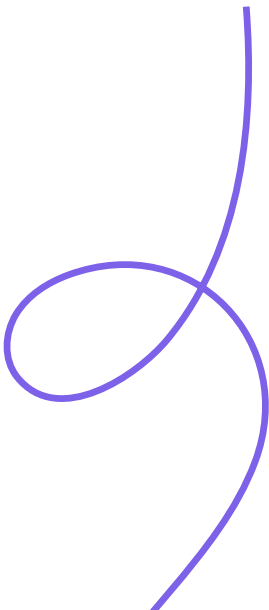
01. La liberté d'expression, bien plus qu'un droit

Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

La liberté d'expression, c'est tout d'abord le droit de penser librement et de partager ses idées sans avoir peur d'être inquiété ou réprimé en retour. C'est aussi la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations de toute espèce, selon le moyen de son choix (DUDH, art 19).

En quoi la liberté d'expression est-elle importante ?

- Elle permet d'échanger des idées et de faire avancer/évoluer la société.
- Elle aide à dénoncer les injustices et à défendre les droits humains.
- Elle est essentielle dans une démocratie : les citoyens doivent pouvoir exprimer leurs idées sur comment façonner la société dans laquelle ils vivent, ils doivent pouvoir critiquer un gouvernement sans avoir peur d'être arrêtés lorsqu'ils sont en désaccord avec la politique/les actions de ce dernier.
- Elle permet aux citoyens de se tenir informés sur les sujets qui les concernent pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en la matière.
- Elle permet aux groupes marginalisés de faire entendre leurs voix, ce qui permet aux autres de mieux les comprendre. Cela promeut la tolérance et le respect des différences en vue d'un meilleur « vivre-ensemble ».



Que dit la loi sur la liberté d'expression ?



**Oelasolofo
Ando Ny Aina
Rasolonjanahary**
Juriste

Le droit positif malgache accorde une très grande importance au principe de la « Liberté d'expression ». Elle est garantie par l'article 10 de notre constitution qui dispose que : « Les libertés d'opinion et d'expression, de communication, de presse, d'association, de réunion, de circulation, de conscience et de religion sont garanties à tous et ne peuvent être limitées que par le respect des libertés et droits d'autrui, et par l'impératif de sauvegarde de l'ordre public, de la dignité nationale et de la sécurité de l'Etat ». Les limites juridiques qui peuvent être imposées à la liberté d'expression sont :

- Le respect de l'ordre public

Le respect de l'ordre public est un pilier fondamental de la vie en société, assurant un cadre de sécurité et de tranquillité nécessaire à l'épanouissement de chacun, tout en encadrant l'exercice des libertés individuelles pour le bien-être collectif.

- La diffamation et l'injure

La diffamation et l'injure sont deux délits distincts qui portent atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. Ils se distinguent par la nature des propos tenus et les conditions de leur commission. La diffamation porte sur des faits que l'on attribue à une personne et qui nuisent à sa réputation, tandis que l'injure consiste en des termes offensants qui blessent ou humilient directement la personne, sans nécessairement reposer sur des faits précis. La distinction est cruciale car elle influence la procédure judiciaire et les sanctions encourues.

- Les discours de haine.

- L'atteinte à la sûreté de l'Etat :

L'atteinte à la sûreté de l'État englobe un large éventail d'actions qui menacent directement l'existence et les intérêts fondamentaux d'un pays. Dans notre pays, cette infraction est prévue et punie par les articles 75 à 108 du code pénal. ■

**“La liberté
d'expression
est garantie par
l'article 10 de
notre constitution”**

ATTENTION ! C'EST IMPORTANT !

Principe clé à respecter

**“La liberté des uns
s’arrête là où commence
celle des autres”**

Il faut faire attention à ce que les idées / informations que nous partageons ne nuisent pas aux autres ou ne portent pas atteinte aux droits d'autrui. Il faut également veiller à sauvegarder l'ordre et la sécurité publique.



PETITS TRUCS ET ASTUCES

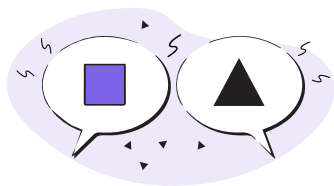
9 principes pour exprimer ses idées avec responsabilité

1

yes

but

Exprimer
ses opinions
Avec respect,
sans insulter ni
discriminer



2

yes

but

Débattre, critiquer
les idées
Sans attaquer
les personnes
directement

3

yes

but

Informar
et enquêter
Sans diffamer ni propager
de fausses informations



4

yes

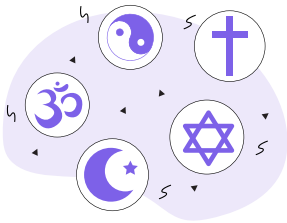
but

Protester contre
une injustice
Sans inciter à la
violence, ni
à la haine

5

yes

but

Faire de l'humour
et de la satireSans humilier ou
stigmatiser un
groupe vulnérable

6

yes

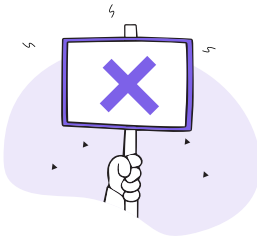
but

Partager des
convictions religieusesSans imposer ses
croyances, ni discriminer
les autres

7

yes

but

Critiquer les actions du
gouvernement et des
institutionsSans appel à
la rébellion violente
ou au terrorisme

8

yes

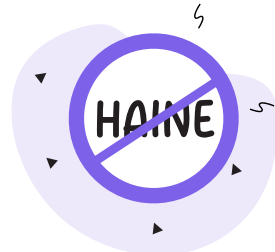
but

Exprimer son désaccord
sur un sujet sensibleSans harceler, ni
menacer ceux qui
pensent différemment

9

yes

but

Diffuser des contenus
artistiques et culturelsSans porter atteinte à la
dignité humaine ou
inciter à la haine

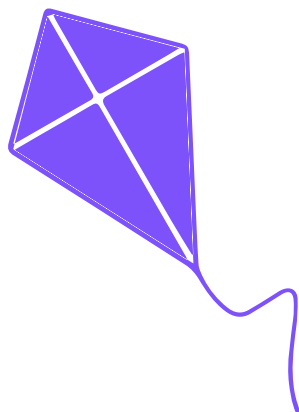
LE POINT DE VUE D'UNE PRO

“Ta voix, ton pouvoir. Utilise ta liberté d'expression à bon escient !”

“C’est grâce aux gens qui osent parler que le monde change”

Depuis qu’on est petit, on nous dit souvent “Izay mangina volamena” — le silence est d’or. C’est vrai, le silence peut être précieux... dans certaines situations. Mais il ne devrait jamais l’être quand il s’agit d’injustice, d’oppression, ou d’idées à défendre. Pendant longtemps, beaucoup d’entre nous ont appris à ne pas déranger, à ne pas contredire, à se taire. Mais laisse-moi te dire une chose : tu as le droit de parler. Tu as le droit de penser, de ne pas être d’accord, de t’exprimer. Et ce droit-là, on l’appelle : la liberté d’expression.

Tu as le droit de dire que quelque chose ne te plaît pas. Tu as le droit de poser des questions, de critiquer, de proposer autre chose. N’aie jamais peur de faire entendre ton avis, ta voix. C’est grâce à des gens comme toi, qui osent parler, que le monde change. Si personne n’ose dénoncer l’injustice, alors elle continue. Si personne ne dit “ça ne va pas”, alors rien ne bouge.





Fanny

Rakotomamonjy

Directrice exécutive
adjointe - ONG
Communication Idea
Development

Mais attention. Parler ne veut pas dire insulter. Être libre ne veut pas dire blesser. Elever la voix ne veut pas dire semer le trouble. La liberté d'expression, c'est aussi une grande responsabilité. Ta parole peut aider les autres à grandir... mais elle peut aussi détruire. Aujourd'hui, il y a des dangers réels en ligne : des discours haineux qui divisent, de la désinformation qui trompe, du harcèlement en ligne qui brise des vies. Et parfois, sans même s'en rendre compte, on y participe.

• Tu lis un post, tu partages sans vérifier, tu rigoles à une blague méchante, tu laisses un commentaire humiliant. Et pourtant, tu ne voulais pas faire de mal. Mais le mal est fait.

En malgache, on dit : “Avadio im-pito ny lela vao miteny” — réfléchis sept fois avant de parler. Aujourd'hui, il faudrait aussi dire : “Avadio im-pito ny fanondro vao mizara” — réfléchis bien avant de partager ou de commenter. Un seul clic peut avoir de lourdes conséquences.

Alors parle, oui. Parle fort même. Mais parle juste : parle pour construire, pas pour détruire. Sois critique, mais aussi respectueux. Tu as le droit de ne pas être d'accord, mais pas celui d'humilier les autres.

Et enfin, le plus important, être libre, c'est aussi écouter, respecter, protéger. Ta liberté ne vaut rien si elle écrase celle des autres. Tu as le droit de te faire entendre. Tes idées comptent. Mais souviens-toi : la vraie force, ce n'est pas de crier plus fort, c'est de parler avec courage, avec respect, avec vérité. Alors vas-y. Exprime-toi. Réfléchis. Ose. Écoute. Et recommence. Parce que c'est comme ça que le monde devient meilleur. ■

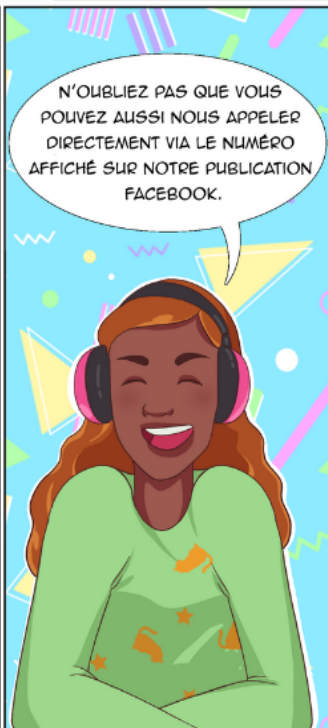
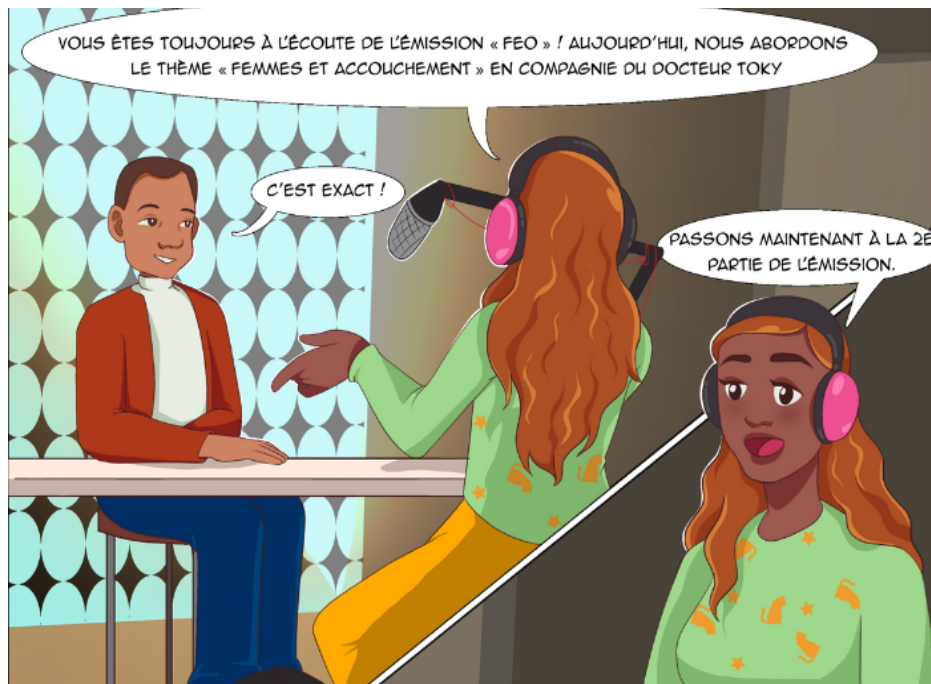
POUR LA PETITE HISTOIRE...

Penser aux conséquences

Scénario de Toky Gérard Rabemanantsoa
Illustré par Jade Rakotoniaina

L'émission radio FEO, un rendez-vous interactif prisé par de nombreux auditeurs à Antananarivo, est reconnue pour son approche ouverte et engagée des sujets sociaux qui animent le quotidien malgache. L'émission se distingue par son souci d'offrir une plateforme d'échange constructive, accueillant régulièrement des invités acteurs sociaux, des experts et des citoyens désireux de partager leurs perspectives et de contribuer à la réflexion collective. Cependant, lors d'une récente session dédiée aux interventions des auditeurs, l'atmosphère habituellement propice au débat éclairé a été perturbée par une auditrice en colère. Pendant le temps dédié aux interventions des auditeurs lors de l'émission radio FEO, Tsiry et Docteur Toky ont été victimes de propos injurieux de la part de Mme Sahondra, qui pensait avoir raison en exerçant sa liberté d'expression, sans se rendre compte qu'elle faisait exactement le contraire.





« BONJOUR TSIRY ET DOCTEUR TOKY, COMMENT SAVOIR SI UNE FEMME ENCEINTE A BESOIN D'UNE OPÉRATION CÉSARIENNE OU PAS ? »

UHUHU... J'EN AI DÉJÀ PARLÉ TOUT À L'HEURE MAIS CE N'EST PAS GRAVE, JE VAIS RÉPÉTER POUR CEUX QUI N'ONT PAS SUIVI L'ÉMISSION DEPUIS LE DÉBUT.

EN GÉNÉRAL, IL Y A LES OPÉRATIONS CÉSARIENNES PROGRAMMÉES ET LES OPÉRATIONS CÉSARIENNES NON PLANIFIÉES OU NON PROGRAMMÉES.

ON PARLE DE CÉSARIENNE PROGRAMMÉE QUAND LES MÉDECINS ONT REMARQUÉ BIEN EN AVANCE PENDANT LES ÉCHOGRAPHIES QU'UN ACCOUCHEMENT PAR VOIE BASSE N'EST PAS POSSIBLE POUR UNE RAISON OU UNE AUTRE COMME PAR EXEMPLE QUE LE BÉBÉ EST TROP GROS, QU'IL PÈSE PLUS DE 4KG, OU QUE LE BASSIN DE LA MÈRE EST TROP ÉTROIT, ETC.

ON PARLE DE CÉSARIENNE NON PROGRAMMÉE QUAND C'EST SEULEMENT LE JOUR DE L'ACCOUCHEMENT QUE LES MÉDECINS FONT FACE À DES COMPLICATIONS. PAR EXEMPLE, QUAND LE BÉBÉ EST EN POSITION ASSISE. ÇA VARIE VRAIMENT SELON LES CAS.

JE PENSE QU'ON A BIEN RÉPONDU À LA QUESTION DE MAMAN'I LOVA. PROCHAINE QUESTION MAINTENANT.. VENANT DE MME BERTHY !

ELLE DIT...

A MON AVIS, C'EST VRAIMENT LES JEUNES FEMMES D'AUJOURD'HUI
QUI SONT DEVENU PLUS VULNÉRABLES. O MON ÉPOQUE ON
ARRIVAIT TOUJOURS À SORTIR NOS ENFANTS PAR VOIE BASSE
MÊME SI LEURS TÊTES AVAIENT LA TAILLE D'UN BALLON DE BASKET
OU D'UNE CITROUILLE ! MOI PAR EXEMPLE J'AI EU 7 ENFANTS ET
PAS UNE SEULE CÉSARIENNE !

EH BAH, VOUS ÊTES
IMPRESSIONNANTE MME BERTHY !
MAIS APRÈS, ÇA DÉPEND VRAIMENT
DES CONDITIONS PHYSIQUES DE
CHACUN.



PROCHAIN COMMENTAIRE ! VENANT DE MME
SAHONORA LA COUTURIÈRE EXPÉRIMENTÉE ET
PONCTUELLE À L'ARRÊT POTO DOUBLE DU BUS 109 !
QUEL PSEUDO DITES-DONC



C'EST CARRÉMENT DE LA
PUBLICITÉ À CE STADE !
HAHAHA



VOILÀ CE QU'ELLE DIT :

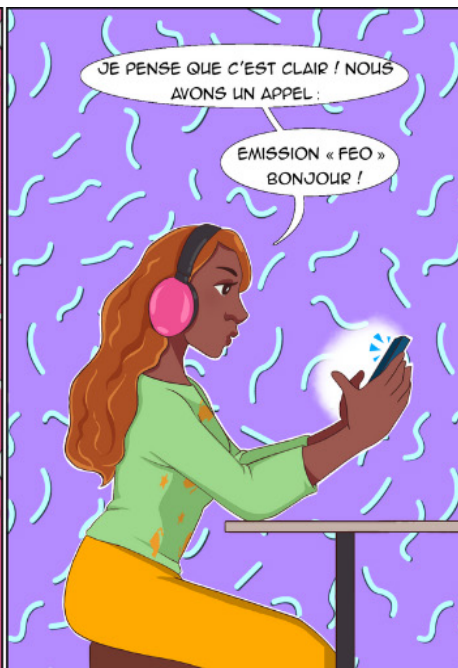
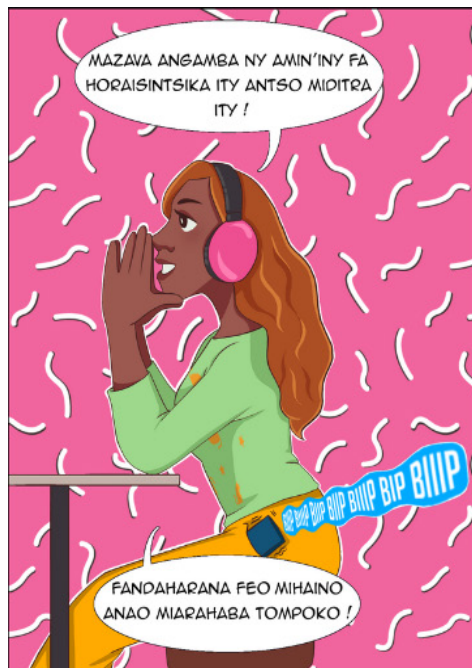
PARDON DOCTEUR MAIS... LA FILLE DE
NOTRE VOISIN VIENT JUSTEMENT
D'ACCOUCHER LA SEMAINE DERNIÈRE.

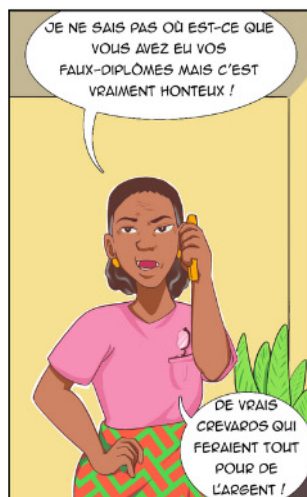


ELLE ALLAIT TRÈS BIEN, AUCUN SOUCI À
L'HORIZON MAIS DÈS QU'ILS SONT ARRIVÉS À
L'HÔPITAL, LES MÉDECINS ONT DIT QU'IL
FALLAIT L'OPÉRER.











CHERS AUDITEURS ET AUDITRICES, C'EST VRAI QUE LE BUT DE L'ÉMISSION "FEO" EST DE NOUS DONNER À TOUS L'OCCASION DE NOUS EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ.

CECI DIT, IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION A SES LIMITES !



LA PROPAGATION D'INFORMATIONS NON-VÉRIFIÉES, LE DISCOURS D'INCITATION À LA HAÏNE ET À LA VIOLENCE COMME CE QUE NOUS VENONS D'ENTENDRE PAR EXEMPLE SONT INTERDITS PAR LA LOI !



CE N'EST PAS DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, C'EST DES ACCUSATIONS NON FONDÉES ET DU DÉNIGREMENT !



TU AS TOUT À FAIT RAISON TSIRY ! JE VAIS RÉPÉTER MES EXPLICATIONS UNE DERNIÈRE FOIS POUR NOS AUDITEURS, SURTOUT POUR MME SAHONDRA.



DANS CERTAINS CAS, LES MÉDECINS PEUVENT DÉCIDER DE PROCÉDER À UNE OPÉRATION CÉSARIENNE NON PROGRAMMÉE AU MOMENT MÊME DE L'ACCOUCHEMENT QUAND ILS RENCONTRENT DES COMPLICATIONS IMPRÉVUES QUI METTENT EN DANGER LA VIE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT.

QUELLES SONT CES COMPLICATIONS ?



MÉMO IMPORTANT

1

Ose exprimer tes idées

La liberté d'expression est un droit fondamental. Tu es libre de partager tes idées à travers le moyen de communication de ton choix quel que soit ton âge, ton sexe, ton genre, ta religion, tes convictions politiques, tes origines, etc. C'est en s'exprimant que les citoyens peuvent défendre leurs droits, se battre pour les causes qui leur tiennent à cœur (ex : mouvements pour le climat), dénoncer les injustices, etc.

2

Exprime tes opinions en respectant les autres et en respectant la loi

Développe tes idées et argumente sans insulter ni attaquer personnellement les autres.
Évite les discours de haine, les propos discriminatoires et les appels à la violence.
Ne partage pas des informations fausses (rumeurs, informations non vérifiées, Affirmations non fondées, etc.)

3

Fait preuve de tolérance envers les divergences d'opinion

La liberté d'expression repose sur la liberté d'opinion. Cela implique que chaque individu a le droit d'avoir ses propres idées sans crainte de censure ou de répression. Tu as tout à fait le droit de ne pas être d'accord avec les opinions des autres. Tu as également le droit de critiquer (tout en restant respectueux). Cependant, tu ne peux pas obliger les autres à avoir la même opinion ou les mêmes croyances que toi. Il faut savoir accepter les différences d'opinions.

COMMENÇONS PAR LA DÉFINITION !

02. Le discours haineux, un discours dangereux

Qu'est-ce qu'un discours d'incitation à la haine ?

C'est un discours qui exprime la haine, la détestation et/ou l'intention de nuire à une personne ou à un groupe de personnes sur la base de leur identité. En d'autres termes, le discours haineux est dirigé contre un individu en raison de son appartenance à un groupe spécifique. D'ailleurs, il se peut que le discours cible un groupe tout entier. Il appelle les autres à discriminer, à haïr, ou à commettre des actes nuisibles contre le groupe ciblé en diffusant des messages exprimés de manière claire et visible (oral, écrit ou imagé).

Qu'est-ce qu'un discours d'incitation à la violence ?

C'est un discours qui encourage, justifie ou appelle directement à des actes violents contre des individus, des groupes ou des institutions. Quelle qu'en soit la motivation, l'incitation à la violence est une violation des droits humains et constitue une menace directe à la paix car elle alimente la haine, divise les sociétés et engendre des conflits destructeurs

Quels sont les dangers des discours haineux et des discours d'incitation à la violence ?

Les discours haineux et d'incitation à la violence sont des menaces sérieuses pour la paix sociale, les droits humains et la stabilité politique. C'est une nuisance à la fois pour les individus et pour la société.

Quels dangers pour les individus ciblés ?

Les potentielles conséquences sur les individus ciblés :

- Discrimination et exclusion : les groupes visés peuvent être marginalisés dans la société (dépourvus d'emploi, éducation, droits civiques, etc.)

- Effets psychologiques graves : Victimisation, peur, anxiété, stress post-traumatique chez les personnes ciblées

- Mise en danger de la vie et de la sécurité : Ces discours peuvent mener à des agressions, voire à des meurtres ciblés.

Quels dangers pour la société ?

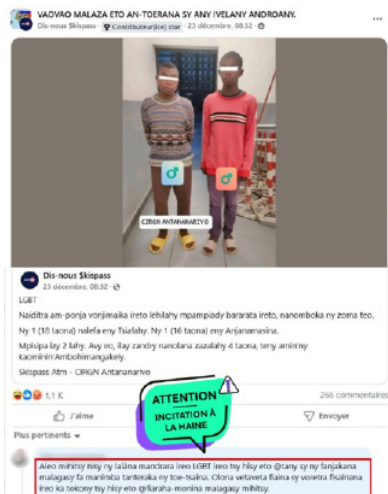
Les potentielles conséquences sur la société :

- Divisions sociales : Ils renforcent les tensions entre communautés et favorisent la méfiance mutuelle.

- Normalisation de la violence : Quand ces discours deviennent courants, la violence peut être perçue comme une solution légitime.

- Perte des valeurs démocratiques : Une société où la haine est encouragée devient moins tolérante et moins respectueuse des droits humains.

Quelques exemples



Traduction : “Il faudrait vraiment qu’il y ait une loi interdisant la présence des LGBT ici, qu’ils n’aient aucune place à Madagascar, car cela détruit complètement la mentalité. Ce sont des personnes déviantes, avec une vie perverse et une pensée déformée, et elles ne devraient absolument pas vivre au sein de la société malgache.”

Impacts et dangers potentiels :

Ce genre de message risque d’accentuer la stigmatisation et la marginalisation des personnes LGBT, menaçant ainsi leur droit à la non-discrimination. Plus encore, cela risque de justifier, de légitimer et de faire apparaître des actes de violences envers la communauté LGBT. Ce qui crée un climat de haine et de violence.



Traduction : « Traquez-le avec sa femme et ses enfants ! »

Impacts et dangers potentiels :

Chaque citoyen a tout à fait le droit de ne pas être d’accord et de critiquer les autorités publiques. CEPENDANT, appeler à la violence contre une personne dépasse les limites de la liberté d’expression. Cela peut provoquer des actes violents ciblant directement les individus mentionnés ainsi que leurs proches, mettant ainsi leur vie en danger. Cela risque également de normaliser la violence physique ou en ligne comme moyen de réponse aux conflits socio-politiques, menaçant ainsi l’ordre et la sécurité publique.

Que dit la loi sur les discours haineux ?

Le droit malgache interdit strictement la diffusion de discours d'incitation à la haine et à la violence, que ce soit dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans les discours publics ou à travers tout autre canal de communication. Bien que la Constitution garantisse la liberté d'expression (article 10), elle impose le respect de l'ordre public et des droits d'autrui, ce qui justifie les restrictions en cas de propos haineux ou violents. À Madagascar, la constitution, le code pénal ainsi que la loi 2016- 029 portant code de la communication médiatisée évoquent brièvement cette question. ■



**Oelasolofo
Ando Ny Aina
Rasolonjanahary**
Juriste

Quelques exemples

Les injures incitant à la discrimination, à la haine et/ou à la violence l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou appartenance ou non-appartenance à une Nation, de leur race ou de leur religion sont passibles d'une amende de 5.000.000 à 10.000.000 Ariary (Code de la communication médiatisée, Art.24 al.3).

L'incitation à la haine entre les genres, les religions ou la population, à la violence, au meurtre, à l'atteinte à l'intégrité corporelle de l'homme, à la discrimination, pour faire l'apologie des crimes, des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité, est passible des peines prévues par le Code Pénal (Code de la communication médiatisée, Art.26). La fabrication ou la diffusion d'un message à caractère violent, à caractère raciste, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, est puni de deux ans à cinq ans d'emprisonnement et de 10 000 000 Ariary à 20 000 000 Ariary d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. (Loi sur la lutte contre la cybercriminalité, Art.25). ■

ATTENTION ! C'EST IMPORTANT !

Discours haineux et discours dissident

Lutter contre les discours haineux ne signifie pas bannir tous les discours négatifs

Alors que la liberté d'expression garantit le droit d'exprimer son opinion incluant les désaccords et les critiques, le discours haineux se caractérise par son extrémisme. Il s'agit donc plutôt de garder en tête les idéaux de respect-mutuels et de tolérance dans le cadre de la jouissance de ce droit.

Par exemple, si le message critique uniquement des politiques, des idées, ou des actions, même de façon provocante, SANS ATTAQUER la dignité des individus : ce n'est pas un discours haineux, c'est un discours dissident. En d'autres termes, c'est une critique ou contestation légitime qui exprime le désaccord d'un individu par rapport à une situation donnée.

Un discours dissident peut être controversé, mais tant qu'il respecte les lois et les principes du débat démocratique, il est protégé par la liberté d'expression.

Discours dissident

Y'en ai marre de ces p**ain de coupure d'eau et d'électricité sans fin ! Quelle incompétence #JIRAMA ! Ce n'est vraiment plus tolérable ! Trouvez des solutions et vite!

Discours haineux

On en a plus qu'assez des coupures d'eau et d'électricité! #tout le monde ! Venez, on va brûler les bureaux de la JIRAMA ! Si vous voyez les familles des employés de la JIRAMA faire la queue auprès des bornes fontaines, ne les laissez pas avoir de l'eau !

PETITS TRUCS ET ASTUCES

Reconnaître les principaux types de discours haineux

Les différents types de discours d'incitation à la haine



L'incitation à la haine à l'égard d'une personne ou d'une groupe de personnes **en raison de l'identité ou de l'appartenance à un groupe** : origine, ethnie, religion, rang, milieu social, nation, etc.

L'ncitation à la haine à l'égard d'une personne ou d'une groupe de personnes **en raison de leur orientation sexuelle** ou de leur **genre**



L' Incitation à la haine à l'égard d'une personne ou d'une groupe de personnes en raison de leur **convictions politiques**.



L'incitation à la haine à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison d'un handicap ou de leur **apparence physique**

Les différents types de discours d'incitation à la violence

L'apologie de la violence : discours ou autre forme de communication qui vante, justifie ou encourage l'utilisation de la violence comme moyen d'expression d'un point de vue.



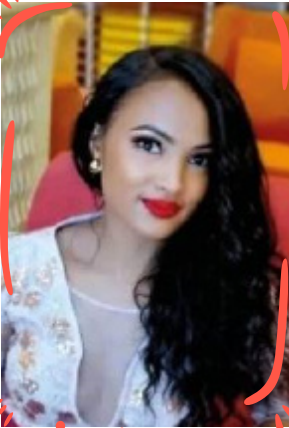
L'apologie de la violence à grande échelle : discours ou autre forme de communication qui promeut ou encourage la violence à une large échelle (ex : sur toute une zone géographique, à l'encontre de toute une communauté, etc.)

Les menaces et intimidations : discours exprimant une intention de causer du tort physique ou psychologique à une personne ou à un groupe et/ou en encourageant d'autres à les agresser



LE POINT DE VUE D'UNE PRO

“Exprimer sa colère sans être violent. C'est possible !”



Auteure
Aina Malala
Razakandrainy
Psychologue
Clinicienne

Le mode de communication est en perpétuel changement. Il évolue de génération en génération. Les générations d'aujourd'hui sont plus orientées vers les réseaux sociaux. Parler de réseaux sociaux signifiera avoir des liens sur internet. Tous changements ont du bon. Mais toute médaille a malheureusement son revers. Et les recherches mentionnent deux points importants :

- **La désinformation (fake news)**, qui désigne « la diffusion délibérée d'affirmations fausses ou trompeuses dans le but de manipuler l'opinion et les processus cognitifs des destinataires » (Gelfert, 2018)

- **Le discours haineux (Hate Speech)** : Il décrit « les expressions de haine envers certains (groupes d') individus dans certains contextes. Il porte atteinte à la dignité humaine d'autrui ». (Howard, 2019)

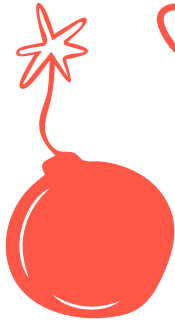
Devant les situations frustrantes, internet devient le moyen pour se défouler, extérioriser les émotions. Étant donné la facilité à écrire

“Il est important d’OSER EN PARLER à une personne de confiance”

derrière l’écran, les discours contenant de l’agressivité sont très vite exprimés, envenimés, surtout dans les commentaires des réseaux sociaux. (Suler, 2005). C’est une « agression psychologique », qui se définit par « l’utilisation de mots, d’expressions, de gestes ou d’actes pour faire preuve de pouvoir de façon à abaisser la victime et à lui causer du tort. » (Thompson 1989 ; 20). L’OMS parle de « comportement moralement agressif ou violent d’un individu vis-à-vis d’un autre individu ».

Les discours haineux, provoquant une violence morale affectent de nombreux aspects de la santé physique, et émotionnelle des personnes (Gini G, Pozzoli T.). La victime se sent prise au piège et pense ne pas avoir d’issue. Les blessures morales vont engendrer des comportements physiques et psychique à risque (Geschke et al. 2019). Le mal être psychologique se manifeste par des symptômes comme les troubles du sommeil, troubles alimentaires, abus d’alcool, toxicomanie (Gini G, Pozzoli T.). Il y a aussi le risque de dépression, d’anxiété, de dévalorisation de soi, de somatisation (Moore SE, Thomas HJ, Sly PD, Scott JG), des troubles stress post traumatiques, des idéations suicidaires, de stress.

Il est important d’OSER EN PARLER à une personne de confiance. Que l’acte de partage ou de « dénoncer » ne soit pas tabou. Après viendra la force, le courage de signaler la violence le plus tôt possible. Ensuite, apprendre à se contrôler face aux réseaux sociaux. L’utilisation plus saine des moyens de communication à des fins plus productif et apprendre à se limiter. Être sélectif dans les groupes à explorer peut réduire le risque de subir des commentaires imprégnés de haine. Commencer aussi à faire un travail pour renforcer



“Contrôlez la colère, avant qu’elle ne vous contrôle”

la connaissance de soi. Être ou avoir été victime de discours haineux engendre un sentiment de dévalorisation de soi, de honte qu’il faudrait parfois recourir à des professionnels de santé pour faire un travail sur le bien être personnel.

« **Contrôlez la colère avant qu’elle ne vous contrôle** ». Les émotions sont normales, et les exprimées aussi. Mais il y a une différence entre exprimer ses émotions et être haineux. La première sous-entend que la personne est assez confiante et extériorise son ressenti ; la deuxième est synonyme de vouloir faire souffrir l’autre. Dans ce cas, on sort du contexte d’une simple extériorisation du ressenti, mais de vouloir blesser l’autre.

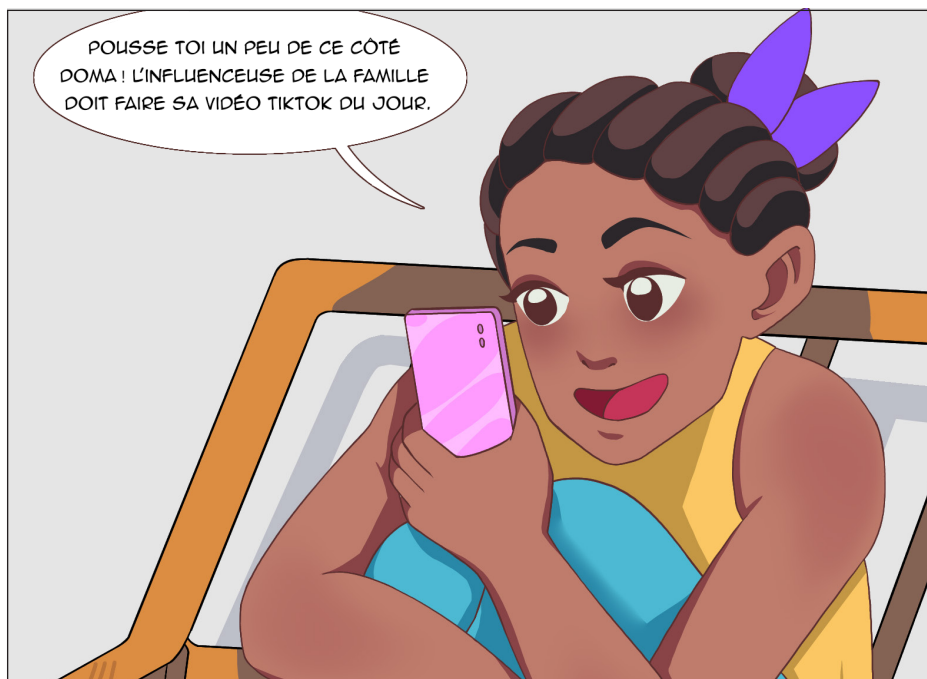
L’objectif est de réduire l’intensité de la colère. On n’a pas le contrôle sur les comportements des autres, mais on peut contrôler nos réactions. Exprimer La colère d’une manière constructive consiste à être respectueux de soi et des autres, apprendre à connaître ses propres besoins et à les satisfaire, une extériorisation plus saine en faisant du sport, de la musique, des dessins, des écrits (poésie, slam, histoire...), ou aussi faire de la marche. ■

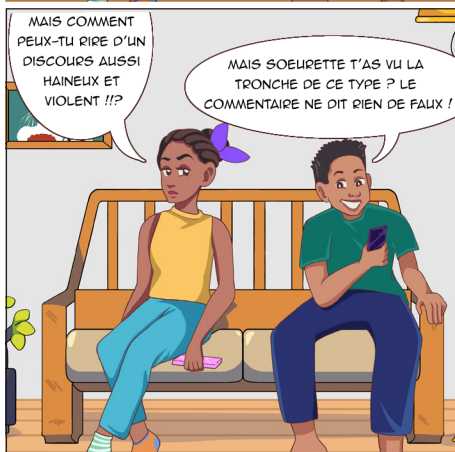
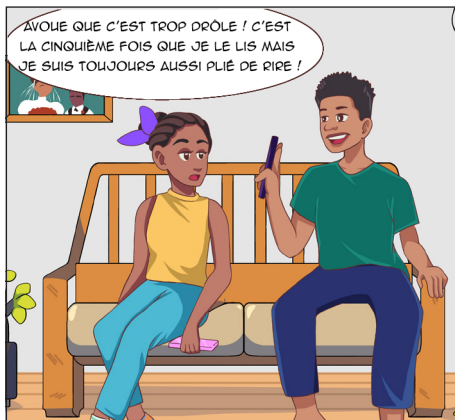
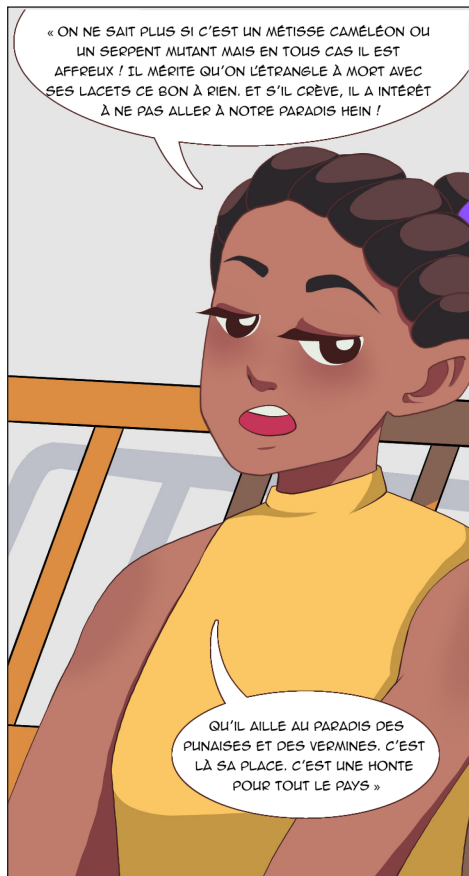
POUR LA PETITE HISTOIRE...

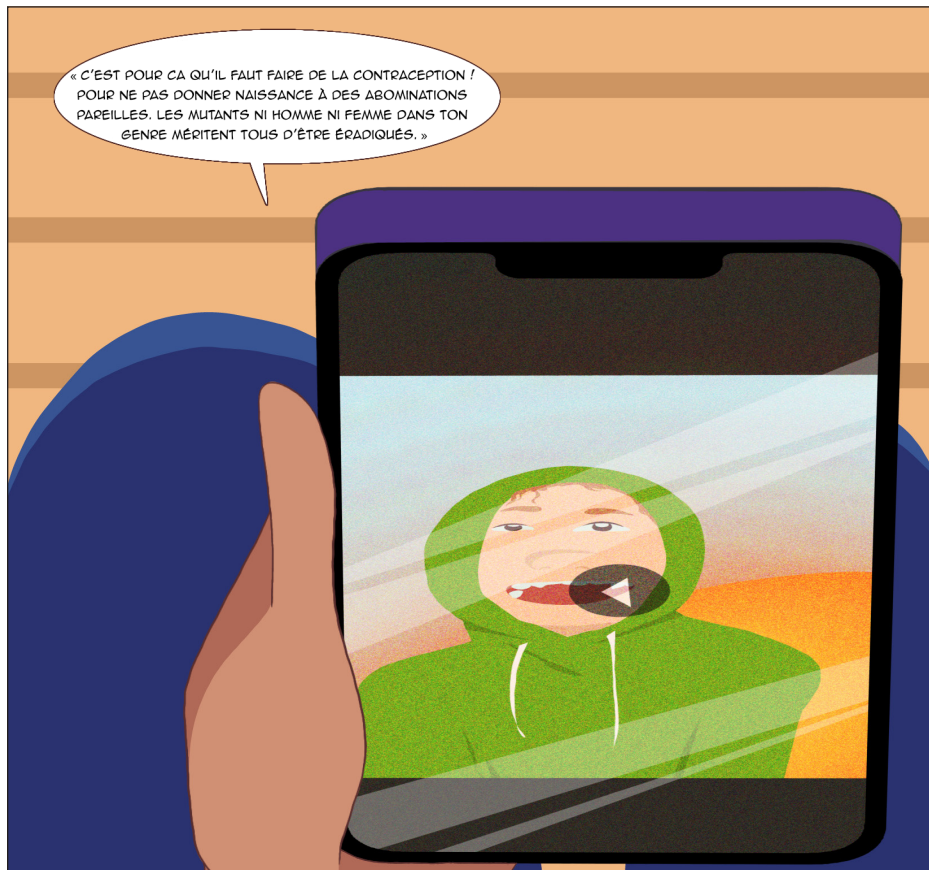
Vivre en harmonie dans la diversité

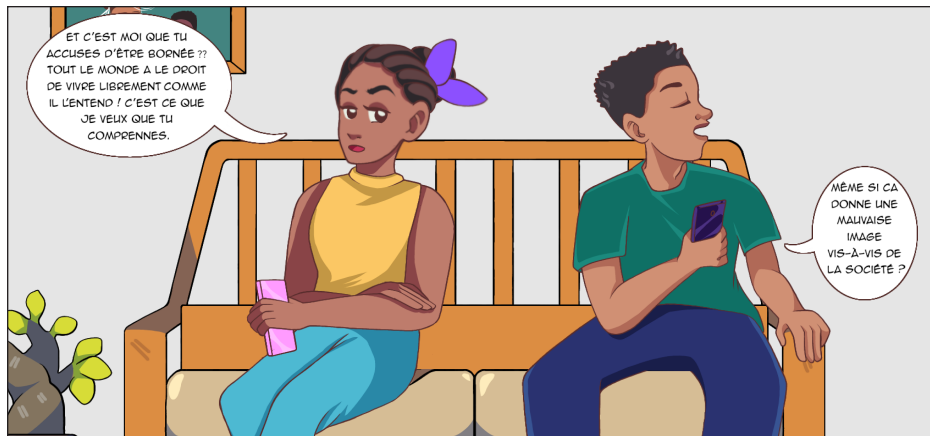
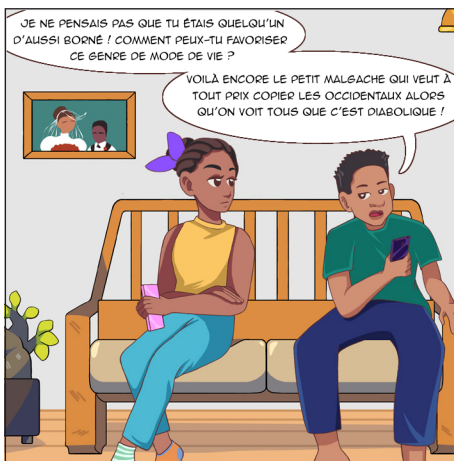
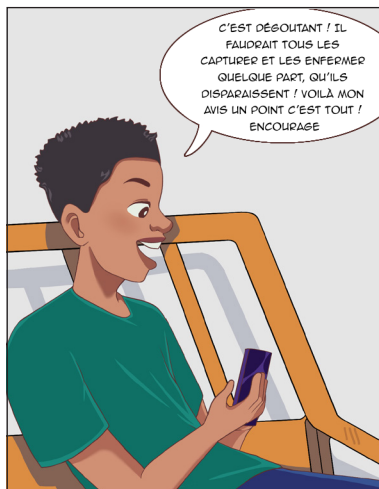
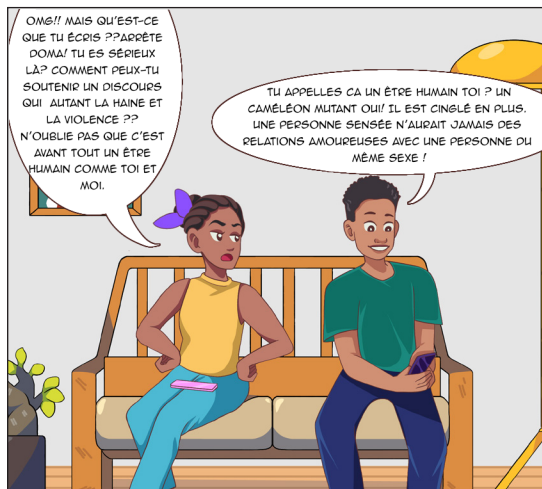
Scénario de Toky Gérard Rabemanantsoa**Illustré par Jade Rakotoniaina**

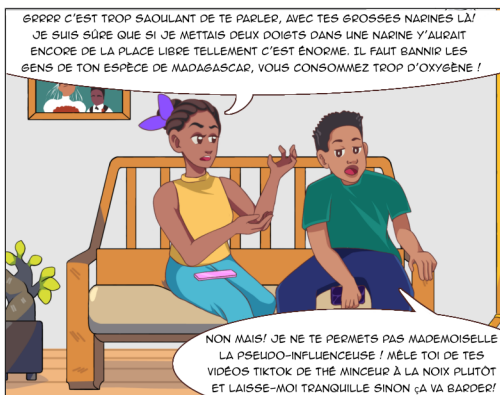
Doma est tombé sur une vidéo d'un homme avec des habits considérés comme réservés aux femmes sur le réseau social Facebook. Il a immédiatement partagé cette vidéo en ajoutant son propre point de vue, rempli de haine, tout comme les commentaires qu'il avait lu sous la publication d'origine. Heureusement, Raivo était là pour le corriger.













MÉMO IMPORTANT

1

Apprends à repérer les discours haineux

Les discours de haine se cachent parfois derrière :

- Des généralisations abusives (“Tous les [groupe de personnes] sont comme ça...”).
- Des stéréotypes négatifs qui renforcent les discriminations.
- Des appels à la violence ou à l’exclusion.

2

Ne te laisse pas emporter par tes émotions quand tu t’exprimes en ligne

Parfois, un commentaire ou un post peut te choquer ou te mettre en colère. Avant de répondre :

- Respire et prend du recul pour éviter d’écrire sous l’émotion.
- Ne tombe pas dans la provocation en répondant avec des insultes ou de la haine.

3

Adopte les bons réflexes contre la haine en ligne :

Quand tu vois un discours haineux en ligne, ne Like pas (ne réagi pas), ne Commente pas, ne Partage pas. Les algorithmes des réseaux sociaux sont conçus pour favoriser l’engagement. Plus un contenu reçoit de réactions (même négatives), plus il est mis en avant et touche un large public. Donc, si tu commentes ou partages un message haineux, tu contribues malgré toi à sa diffusion.

A la place, quand tu détectes un discours haineux en ligne, signale-le auprès de la plateforme pour que les responsables puissent prendre les mesures nécessaires.

COMMENÇONS PAR LA DÉFINITION !

03. Les fausses informations, un piège à éviter

Qu'est-ce qu'une fausse information ?

Une fausse information est une information inexacte, trompeuse ou totalement inventée, diffusée dans le but de manipuler l'opinion publique, de nuire à une personne ou une organisation, ou simplement d'attirer l'attention. Il y a trois catégories de fausses informations : la mésinformation, la désinformation et la malinformation.

Qu'est-ce qu'une mésinformation ?

Il s'agit d'une fausse information partagée sans intention de nuire. La personne retransmet l'information inexacte parce qu'elle pense que c'est vrai, sans avoir vérifié son exactitude, OU parce qu'elle a mal compris / mal interprété l'information.

ATTENTION : Même si l'auteur(e) n'a pas d'intentions malveillantes, la Mésinformation peut toujours avoir des conséquences néfastes car elle peut influencer les décisions des autres ou alimenter des idées fausses.

Qu'est-ce qu'une désinformation ?

Il s'agit d'une information fausse partagée délibérément dans le but de tromper ou de manipuler. La personne qui partage l'information sait pertinemment que c'est faux. Son objectif

Qu'est-ce qu'une désinformation ?

est d'influencer l'opinion publique. Contrairement à la Méinformation, l'auteur(e) d'une désinformation a l'intention de nuire dans un but précis (ex : influencer les résultats des élections, manipuler l'opinion publique sur des questions de santé, semer la division, etc.)

Les conséquences de la désinformation peuvent être graves. Elle peut semer la confusion, manipuler les émotions ou pousser à des actions ou des croyances erronées. D'ailleurs, certaines désinformations ne se limitent pas à des cas isolés. La fausse information est partagée massivement à travers plusieurs canaux. On parle alors de « campagne de désinformation ». Des individus s'organisent et font des efforts pour diffuser la fausse information le plus possible afin de manipuler un maximum de personnes. Leur but est de changer les opinions et/ou d'encourager les autres à adopter un comportement bien précis.

Qu'est-ce qu'une malinformation ?

Il s'agit d'une information vraie ou partiellement vraie, basée sur des faits concrets existants MAIS qui a été délibérément sortie de son contexte et/ou manipulée dans le but de nuire à quelqu'un. En d'autres termes, l'auteur de la Malinformation manipule des faits pour déformer la réalité et la vérité.

La Malinformation peut être particulièrement dangereuse car elle s'appuie sur la crédibilité de la partie vraie de l'information partagée pour manipuler les gens. De plus, dans une Malinformation, les faits sont exagérés et/ou manipulés pour que l'impact soit plus négatif ou plus sensationnel. Elle peut ainsi facilement nuire à la réputation d'une personne, semer le trouble ou influencer négativement l'opinion publique.

Quelques exemples



Une mésinformation

Traduction : « J'ai vu dans un commentaire que la vésicule biliaire des poulets guérirait la goutte. Quelqu'un peut m'indiquer comme le préparer et l'utiliser ? Ma mère souffre énormément. »

L'auteur.e de cette publication n'a pas vérifié auprès d'un médecin ou d'une autre source fiable si la vésicule biliaire des poulets guérissait réellement la goutte. Il/elle y a tout de suite cru et a partagé la fausse information. Le risque c'est que les personnes exposées à cette fausse information pourraient arrêter les traitements recommandés par les médecins mettant ainsi leur santé en danger.



Une désinformation

Contexte : Avec un titre aussi sensationnaliste, l'auteur de cette publication cherche avant tout à semer le trouble. Si le Président de la République avait réellement démissionné, des sources officielles auraient partagé cette information comme les chaînes nationales TVM et RNM, la page officielle de la Présidence sur Facebook, etc.



Une malinformation

Traduction : « J'ai déjà vu cette photo il y a quelques jours mais je pensais que c'était du Photoshop... Nous ne sommes même pas encore dans la période de pluie ! » L'auteur.e de cette publication utilise cette photo pour pointer du doigt les problèmes d'inondation dans les quartiers d'Andranomalina Isotry alors que la période des pluies n'a même pas encore commencé. Pourtant, après vérification de l'image en utilisant Google Lens et EXIF.Tools, il s'est avéré que :

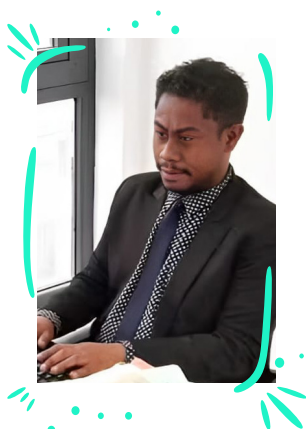
- L'image est authentique. C'est une photo réelle.
- MAIS, l'image a été prise en 2018 et circule sur les réseaux sociaux depuis 2022 alors que l'auteur.e présente les faits comme d'actualité (publication du 30 septembre 2024) – ce qui est FAUX.

Il y a intention de tromper et/ou de manipuler l'opinion publique.

Que dit la loi sur la diffusion de fausses informations ?

La diffusion de fausses informations est sanctionnée par le droit malgache, en particulier lorsqu'elle porte atteinte à l'ordre public, à la sécurité nationale, ou aux droits d'autrui. Le cadre juridique combine des dispositions du Code pénal, des textes sur la communication, et de lois spécifiques sur la cybersécurité.

Au niveau national, le monde de la communication est régit par la loi 2016-029 portant code de la communication médiatisée complétée par la loi n° 2020-006 portant modifications de certaines dispositions de la loi 2016-029. ■



**Oelasolofo
Ando Ny Aina
Rasolonjanahary**
Juriste

Voici un extrait

La publication, la diffusion ou la production de manière délibérée par quelque moyen que ce soit d'informations mensongères, de pièces ou faits trafiqués, altérés, falsifiés ou mensongèrement attribués à des tiers et laquelle aura induit le public en erreur, troublé l'ordre public, est punie d'une amende de 5 000 000 à 10 000 000 d'Ariary. (Loi n° 2020-006 portant modifications de certaines dispositions de la loi 2016-029, Art.8).

Que signifie porter atteinte à l'ordre public ?

L'ordre public désigne l'ensemble des règles nécessaires pour assurer la sécurité, la tranquillité, la salubrité et, plus récemment, la dignité des personnes. Il permet de préserver la paix sociale tout en conciliant les libertés individuelles avec l'intérêt général.

ATTENTION ! C'EST IMPORTANT !

Stop Info !

Les bons réflexes à adopter pour détecter les fausses informations

➡ **Vérifie la source** : Qui publie l'info ? Est-ce un média fiable ou un site

➡ **Regarde la date** : Parfois, une vieille info est recyclée hors contexte pour tromper.

➡ **Vérifie les preuves** : Est-ce que c'est basé sur des faits vérifiés ou juste des affirmations ?

➡ **Analyse les images et vidéos** : Recherche-les sur Google Images pour voir si elles ont été détournées.

➡ **Croise les versions** : L'info est-elle confirmée par d'autres médias sérieux ?

➡ **Méfie-toi des titres chocs** : Si ça semble trop énorme pour être vrai... c'est peut-être faux !

➡ **Qui en profite ?** : Pose-toi la question : à qui cette info bénéficie-t-elle ?



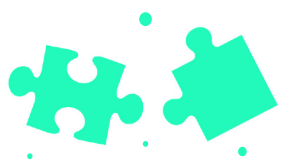
PETITS TRUCS ET ASTUCES

Reconnaître les différentes formes de fausses informations

Il est possible de classifier les MDM en sept catégories. Ci-après une proposition de classification par Claire Wardle, Chercheuse et Directrice de First Draft, organisation de lutte contre la désinformation (Source : First Draft).

Satire / Parodie :

Contenu humoristique ou satirique (blagues) présentant une fausse perception de la réalité qui peut être pris au sérieux par les internautes.

**Fausse connexion**

Titres, images ou légendes qui ne correspondent pas au contenu.

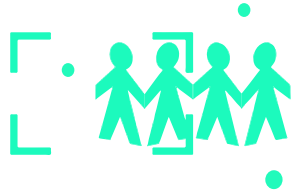
Contenus trompeurs

Utilisation trompeuse d'informations pour orienter (influencer) un problème ou un individu.

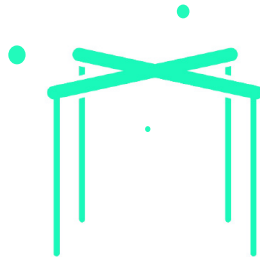


Faux contexte

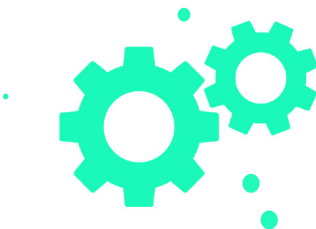
Contenu authentique partagé avec de fausses informations contextuelles.

**Contenus imposteurs**

Usurpation d'identité de sources authentiques

**Contenus manipulés**

Des informations ou des images authentiques manipulées pour tromper.

**Contenus fabriqués**

Nouveaux contenus 100% faux conçus pour tromper et nuire.

LE POINT DE VUE D'UNE PRO

“Les troubles de la désinformation”

C'était le 23 mai 2017. Un “plaisantin” avait écrit sur son compte Facebook que “le tunnel d'Ambanidia s'est effondré”. Il a ajouté dans sa publication que “des gens ont perdu la vie et que des centaines de personnes ont pleuré”. Une blague sans doute. Dans un drame, on compte les morts, pas les pleureurs. Sauf que de nombreuses personnes y ont cru, après que la publication a été commentée et partagée de nombreuses fois. Cet après-midi-là, de nombreux automobilistes avaient confié avoir pris un autre chemin pour éviter de passer par Ambohitovo. Des parents s'inquiétaient parce que c'était l'heure de sortie des classes. “Et quand Facebook panique, policiers, pompiers et ministre descendent sur terrain”, avais-je écrit sur mon compte à l'époque. La gendarmerie avait publié un communiqué pour rassurer que “ce n'était qu'une rumeur et qu'il n'y avait rien à craindre”. Quelques jours plus tard, l'auteur initial du texte avait été arrêté puis placé en détention préventive.



Auteure

Lova Rabary

Rakotondravony

Rédactrice en Chef

2424.mg

À Madagascar, la loi sur la communication médiatisée prévoit que “la publication, la diffusion ou la production par quelque moyen que ce soit de fausses nouvelles (...) laquelle aura induit le public en erreur, troublé la paix publique ou aura été susceptible de la

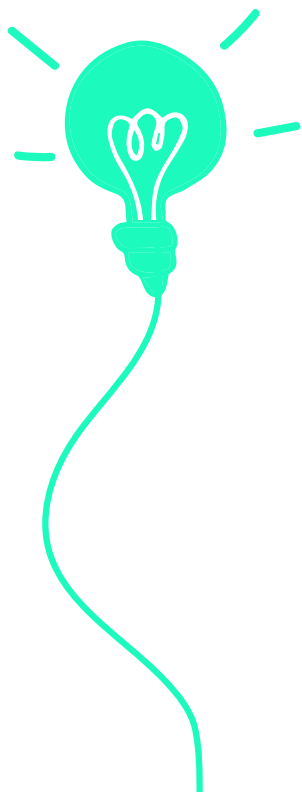
“L’objectif d’une désinformation est souvent de manipuler, faire peur ou créer des tensions”

troubler, est punie d’une amende de 5 millions à 10 millions d’ariary”. La peine de prison n’est pas prévue, mais l’application de la loi est telle que parfois, les auteurs de désinformation se retrouvent quand même en prison.

Blague ou pas, la publication sur le tunnel d’Ambanidia peut être considérée comme de la désinformation. L’Unesco définit la désinformation comme étant des “tentatives délibérées, souvent orchestrées, de créer une confusion chez les gens ou de les manipuler en leur communiquant des informations trompeuses”. L’objectif d’une désinformation est souvent de “manipuler, faire peur ou créer des tensions”. Mais la désinformation peut aussi être diffusée exprès sur les réseaux sociaux pour faire rire de façon à créer un buzz, de gagner des likes et de l’interaction.

La désinformation n’est pas juste une erreur. Elle est volontairement diffusée pour des raisons particulières à son auteur. Et quand le public réagit, partage, retransmet sans savoir qu’il s’agit d’une fausse information, on parle de mésinformation. L’information trompeuse est diffusée sans but malveillant et sans intention de manipulation, mais elle reste problématique parce qu’elle permet à la désinformation de se multiplier et d’atteindre plus de personnes.

Comme l’histoire - fausse - du tunnel d’Ambanidia, la désinformation crée des troubles au sein de la société. Mais les impacts peuvent être plus graves. La désinformation peut influencer des élections. Elle peut monter les gens les uns contre les autres. Elle va même jusqu’à mettre en danger la santé



“La désinformation crée des troubles au sein de la société. Mais les impacts peuvent être plus graves”

lorsqu'elle concerne des sujets médicaux. La désinformation est encore plus dangereuse à l'ère des réseaux sociaux parce que la technologie lui permet de se diffuser très vite auprès des jeunes.

Il est donc important de faire très attention aux informations sur les réseaux sociaux. Quelques astuces simples permettent d'éviter d'être piégés par la désinformation, et ainsi de ne pas participer à sa diffusion. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'un “like”, un “commentaire”, et à plus forte raison, un “partage” contribuent à donner de la force aux fausses informations.

Avant d'interagir avec une “information” qui peut être fausse, il est crucial de :

- Vérifier la source de l'information, si elle est publiée par un site connu ou partagée par un inconnu,
- Se méfier des titres chocs et sensationnels, parce que la désinformation joue souvent sur les émotions : la peur, la colère, la joie.
- Croiser les informations, et regarder d'autres sites et des journaux fiables pour les confirmer.
- Regarder la date, parce qu'il est possible que l'information partagée ait déjà été publiée auparavant,
- Ne pas croire les images et les vidéos qui peuvent être trompeuses, parce que les montages sont de plus en plus faciles à faire, et parce que l'intelligence artificielle tend à générer des images qui peuvent paraître vraies.
- Vérifier avant d'interagir aide à stopper la désinformation, et contribue à éviter bien des drames, pour soi, pour la communauté mais aussi pour le pays. ■

POUR LA PETITE HISTOIRE...

Réfléchir avant d'agir

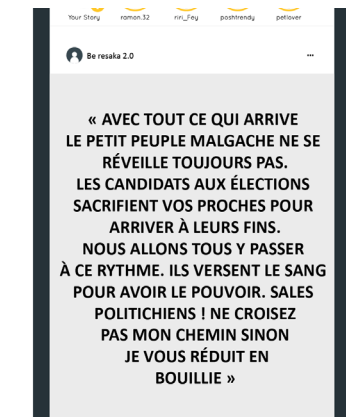
Scénario de Toky Gérard Rabemanantsoa

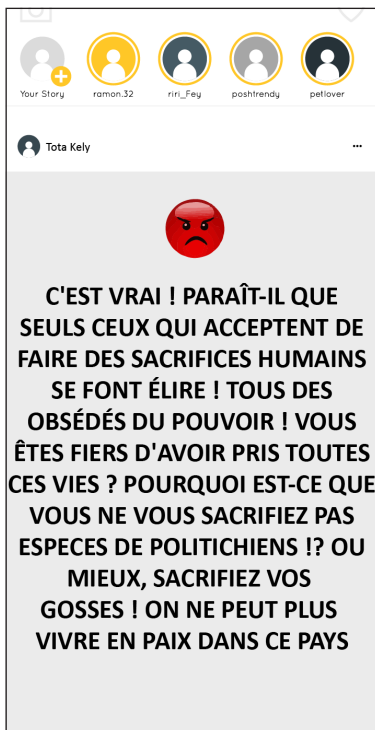
Illustré par Jade Rakotoniaina

“Les candidats aux élections sacrifieraient, dit-on, ces personnes décédées dans des accidents de la route”, selon une publication que Mily a vu sur Facebook. Choqué par cette nouvelle, il décide de rentrer au village, de peur de mourir lui aussi dans la capitale. Heureusement, Tsiry est là pour lui apprendre à vérifier une information avant d’y croire et de prendre une décision.



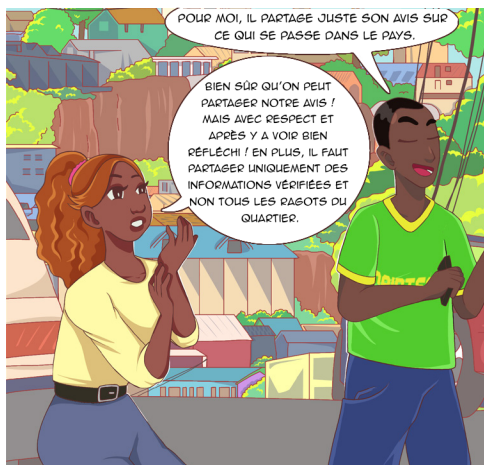






C'EST À CAUSE DES FORTES PLUIES QUI DÉTRUISENT LES ROUTES ET LES RENDENT GLISSANTES QU'IL Y A AUTANT D'ACCIDENTS. DES CONDUCTEURS QUI ROULENT TROP VITE OU QUI ONT UN PEU TROP BU.

SANS COMPTER L'IMPRUDENCE DES GENS QUI SE RASSEMBLENT MASSIVEMENT EN VILLE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES. C'EST À CHACUN DE FAIRE ATTENTION. TU VAS LAISSER TOMBER TES ÉTUDES ET TON JOB POUR CETTE HISTOIRE BIDON ?





MÉMO IMPORTANT

Les bons réflexes pour lutter contre la fausse information

1

Prends l'habitude de douter et de vérifier les sources avant de croire une information.

2

Ne partage jamais une information sans avoir vérifié que c'est vrai. Certaines personnes pourraient prendre des décisions importantes à partir de cette information. Partager une information non vérifiée c'est exposer les autres à des risques et des dangers.

3

Privilégie les sources fiables pour t'informer en ligne : sites web et pages officiel.le.s

4

Méfie-toi des informations virales. Ne te laisse pas manipulé.e par tes émotions. Les fake-news jouent souvent sur la peur, la colère ou l'indignation.

5

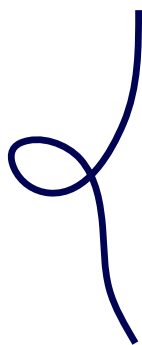
Avant de réagir :

- Respire et prend du recul.
- Demande-toi pourquoi cette info est diffusée. (Qui en profite ?)
- Évite les pièges du “buzz” et des polémiques inutiles.

COMMENÇONS PAR LA DÉFINITION !

04. Le harcèlement en ligne, une affaire de tous

Qu'est-ce que le « harcèlement en ligne » ou le « cyber-harcèlement » ?



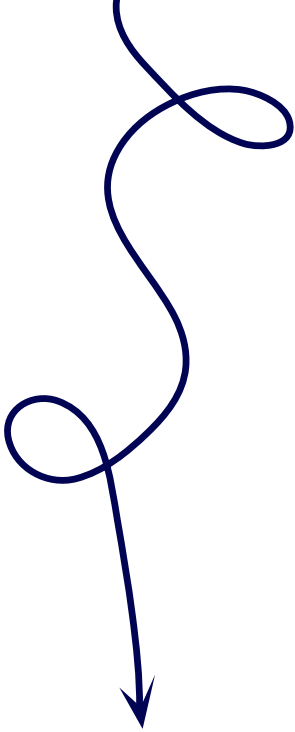
Quels sont les impacts du harcèlement en ligne ?



Le Harcèlement est un ensemble d'actes agressifs, intentionnels et répétés, perpétrés par un individu ou un groupe d'individus à l'encontre d'une victime qui ne peut pas se défendre facilement seule. On parle de « Harcèlement en ligne » lorsque les harceleurs utilisent des formes de communication électronique (sur les réseaux sociaux ou autres plateformes sur internet, appels et messages par téléphone, etc.) comme support pour leurs mauvaises actions.

Le harcèlement en ligne, ou cyberharcèlement, est un problème majeur de notre société numérique, avec des conséquences graves à la fois pour les individus et pour la collectivité.

Pour les victimes, le harcèlement en ligne peut entraîner une souffrance psychologique profonde, avec une baisse de l'estime de soi, de l'anxiété, de la dépression, des troubles du sommeil et de l'isolement social. Ces impacts peuvent affecter leur bien-être émotionnel, leur santé physique ainsi que leurs performances (scolaire ou professionnel).



Au **niveau de la société**, le harcèlement en ligne contribue à créer un climat de violence, où la discrimination et l'exclusion sont renforcées. Il peut semer la division, alimenter la haine et limiter la liberté d'expression. De plus, il peut être utilisé pour diffuser de fausses informations et manipuler l'opinion publique.

La **liberté d'expression** est également touchée, car les victimes peuvent s'autocensurer de peur de représailles, et certains individus peuvent être dissuadés de participer à des débats publics. Le harcèlement en ligne peut ainsi menacer les voix minoritaires et détériorer le débat public.

Quelques types de Harcèlement en ligne

Le “FLAMING”



Qu'est-ce que c'est ?

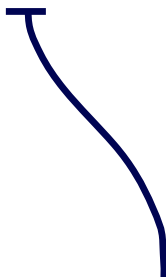
Envoi de messages brefs, mais très violents et massifs (insultes, vocabulaire vulgaire)

Quel en est l'objectif ?

Incendier la victime par des commentaires injurieux, des insultes, ou des images choquantes

Par exemple,

- Commentaires massifs contenant des messages haineux à l'égard de la victime émis par des comptes douteux (comptes fakes)
- Bombardement les outils de messagerie de la victime (MP, WhatsApp, Email)



etc.) de messages agressifs venant de plusieurs utilisateurs jusqu'au point où ces outils soient mis hors service par l'application pour activité douteuse (ex : le compte de la victime est suspendu par Facebook)

Le « HARASSMENT » ou « Harcèlement » proprement dit



Qu'est-ce que c'est ?

Attaque de la victime en ligne sous plusieurs formes et sur une longue durée

Quel en est l'objectif ?

Fatiguer la victime mentalement, lui causer des dommages psychologiques

Par exemple,

- Filmer la victime en train de se faire agresser physiquement et publier la vidéo en ligne pour l'humilier
- Signaler massivement le compte Facebook de la victime pour le faire suspendre
- Hacker ou pirater le compte de la victime pour en prendre le contrôle

Le Dénigrement



Qu'est-ce que c'est ?

Propagation de ragots, rumeurs, calomnies à propos de la victime

Quel en est l'objectif ?

Ternir (voire détruire) la réputation de la victime

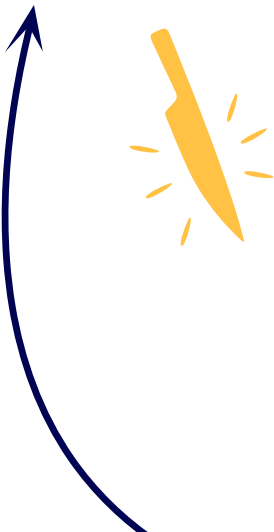
Par exemple,

- Publication de fausses informations sur la victime
- Création d'une page Facebook uniquement pour dénigrer ou nuire à la réputation et à l'image de la victime
- Création d'un faux compte au nom de la victime sur les réseaux sociaux en utilisant ses photos à des fins malveillantes

Le Harcèlement sexuel ou sexiste



Les Menaces et intimidations



Qu'est-ce que c'est ?

Harcèlement et dénigrement de la victime à travers des attaques à caractère sexuel ou fondés sur le genre

Quel en est l'objectif ?

Dégrader l'image et la réputation de la victime

Par exemple

Le **slutshaming** : critiques, stigmatisation ou dénigrement contre une femme ou une jeune fille à propos de sa personnalité, son attitude, son mode de vie ou d'autres choix personnels de la victime liés à sa sexualité qui s'opposent aux valeurs considérées comme normes de la société.

La divulgation non consensuelle d'images ou de vidéos intimes. Que ce soit le partage massif d'images/vidéos intimes de la victime sur internet sans son consentement (**revenge porn**) ou l'envoi d'images de parties intimes vers la victime sans que cela ne soit demandé (**dick pic**).

Qu'est-ce que c'est ?

Envoi de messages ou publication de commentaires déclarant son intention d'infliger de la douleur, des blessures, des dommages ou autres actions hostiles à l'égard de la victime

Quel en est l'objectif ?

Intimider, troubler, effrayer voire traumatiser la victime

Par exemple,

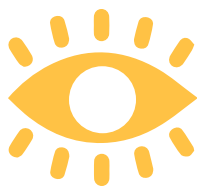
L'envoi de messages intimidants très graves à la victime : menace de mort, menace d'agression physique

Le chantage et racket : envoi de messages contraignant la victime à répondre à des demandes spécifiques (ex : argent)

si elle ne souhaite pas que des informations sensibles à son propos soient rendues publiques.

Le sextorsion : Envoi de messages contraignant la victime à se livrer à des actes sexuels en contrepartie du silence de l'auteur du chantage

Le CYBERSTALKING



Qu'est-ce que c'est ?

Surveillance de la vie privée de la victime sur internet ou traque de ses données personnelles de manière méthodique et systématique. L'auteur utilise ensuite ces informations personnelles pour harceler, intimider ou menacer la victime.

Quel en est l'objectif ?

Faire en sorte que la victime ne se sente plus en sécurité, jusqu'à ce que sa manière de vivre en soit affectée.

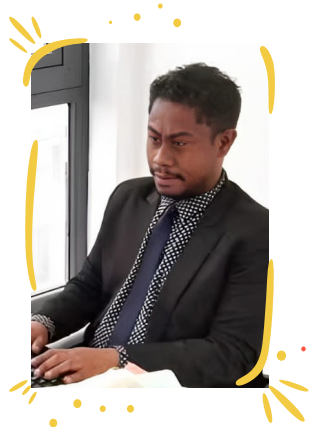
Par exemple,

Le doxing : publication des informations privées sur la victime (ex : adresse, CIN) pour augmenter le risque que des individus aillent l'agresser physiquement

L'outing : publication d'information personnelle sensible, strictement privé ou embarrassante sur la victime que cette dernière aurait préféré garder secret (ex : son orientation sexuelle – coming out involontaire)

Que dit la loi sur le harcèlement en ligne ?

Le droit malgache aborde le harcèlement en ligne principalement à travers la Loi n° 2014-006 sur la lutte contre la cybercriminalité. Bien que le terme spécifique de “harcèlement en ligne” ne soit pas toujours explicitement défini, plusieurs articles de cette loi peuvent s’appliquer à différentes formes de comportements constitutifs de harcèlement en ligne.



**Oelasolofo
Ando Ny Aina
Rasolonjanahary**
Juriste

Quelques extraits

Les menaces d’assassinat, d’empoisonnement, ou tout autre attentat, par le biais d’un support informatique ou électronique, sont punies d’un emprisonnement de deux à cinq ans et d’une amende de 100 000 à 540 000 Ariary dans le cas où la menace aura été faite avec ordre de déposer une somme d’argent, ou de remplir toute autre condition. (Art.16)

Lorsque les menaces sont commises envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur religion, elles sont punies d’un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d’une amende de 100 000 Ariary à 1 350 000 Ariary. (Art.18)

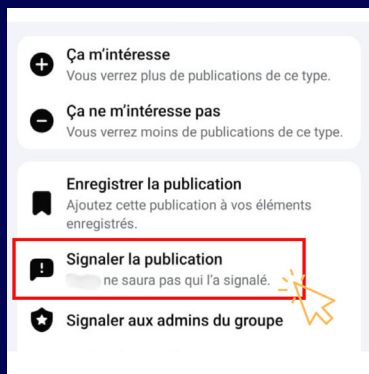
L’usurpation de l’identité d’une personne physique ou morale en vue de troubler sa tranquillité ou celle d’autrui, ou de porter atteinte à son honneur sera puni d’un emprisonnement de six mois à dix ans d’emprisonnement et d’une amende de 600 000 Ariary à 18 000 000 Ariary. (Art.19)

L’insulte et la diffamation envers des entités, des particuliers ou des groupes de personnes sont punis d’un emprisonnement allant jusqu’à 5 ans et d’une amende pouvant aller jusqu’à 100 000 000 d’Ariary.(Art.20)

ATTENTION C'EST IMPORTANT !

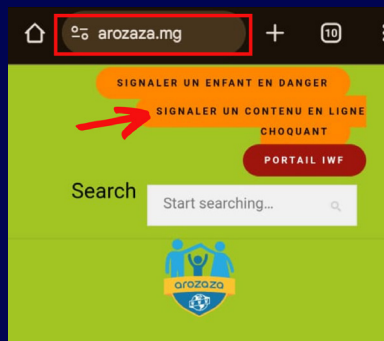
Le pouvoir du Signalement !

Il est du devoir du citoyen numérique de signaler les contenus malveillants qu'il/elle trouve en ligne afin de préserver la sécurité et de maintenir un espace numérique respectueux, sain et sûr.



Tout d'abord, signalez les contenus malveillants que vous observez sur les plateformes que vous utilisez au quotidien (Facebook, Instagram, Tiktok, etc.). Cela permettra aux responsables de prendre les mesures nécessaires pour stopper la diffusion du contenu inapproprié afin de diminuer l'exposition des autres utilisateurs aux risques qui pourraient en découler.

Vous pouvez également signaler le contenu malveillant auprès des autorités locales pour que ces derniers puissent prendre des mesures contre les auteurs du contenu en fonction de ce que prévoit la loi si cela est nécessaire. Pour ce faire, vous pouvez effectuer le signalement sur le site : **arozaza.mg**



PETITS TRUCS ET ASTUCES

Que faire si je suis victime de harcèlement en ligne ?

Si jamais tu es victime d'un harcèlement en ligne, le premier réflexe est d'en parler à un parent proche qui pourra t'apporter un soutien psychologique et te guider dans les démarches administratives.

Première étape**Rassembler les preuves !**

Conserve une preuve de toutes les actions de harcèlement en ligne que tu as subi (captures d'écran des messages, publications, commentaires, vidéos, etc. qui te ciblent)

Les dossiers requis pour porter plainte

- 3 exemplaires de la plainte (le formulaire rempli plus tôt) : 1 original et 2 photocopies
- 1 Photocopie de la carte nationale d'identité (CIN) de la personne qui porte plainte
- 1 copie d'acte de naissance si la victime est mineure
- Toutes les preuves disponibles (captures d'écran)
- 1 chemise de dossier

Deuxième étape : porte plainte !

Rends-toi auprès du Service central de lutte contre la Cybercriminalité à Anosy, ou auprès des autorités compétentes de ta région. Un(e) responsable t'accueillera. Explique-lui ta situation. Il/elle te donnera un formulaire à remplir pour raconter à l'écrit ce que tu as vécu et la raison pour laquelle tu veux porter plainte.

Qu'est-ce qui se passe après ?

Les autorités compétentes ouvriront une enquête. Elles interrogeront la victime, les éventuels témoins et les suspects afin d'identifier le(s) responsable(s). Une fois l'enquête terminée, le dossier sera transmis au tribunal, qui décidera des suites judiciaires à donner et prononcera, si possible, une sanction contre la.le(s) coupable(s).

LE POINT DE VUE D'UN PRO

“Être un.e bon.ne citoyen.ne dans la vie réelle comme dans la vie numérique”

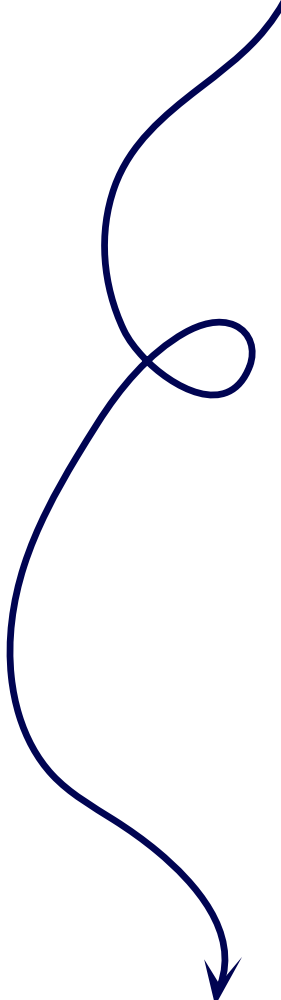
**Auteur****Raoto****Andriamanambe**

Journaliste

et formateur

D'abord, parlons de la citoyenneté numérique. Internet est devenu un vaste monde. C'est un réseau mondial d'ordinateurs et de smartphones interconnectés qui permet la communication, le partage d'informations et bien plus encore. Il a révolutionné la façon dont les gens interagissent et leur accès à l'information. Comme dans le monde réel, il y a des gens bienveillants et d'autres un peu moins.

Internet est devenu un reflet de la société avec ses bonnes pratiques et ses mauvaises habitudes qui perdurent dont l'incivilité, mais c'est également un puissant outil de développement. Du fait de son importance et de ses sphères d'influence, il est important pour nous, pour vous, de promouvoir la citoyenneté numérique. Comme un bon citoyen s'acquittera de ses droits et de ses devoirs et s'interdira certains actes malveillants allant à l'encontre du bien commun. L'utilisateur d'internet devrait également suivre certaines lignes de conduite.



La citoyenneté numérique est un comportement responsable et éthique. Il peut être résumé par 5 attitudes clés : une combinaison de respect, de protection de la vie privée, de discernement et d'éthique. L'essentiel est de se respecter mutuellement.

Les bons réflexes à avoir :

- Adopter un comportement favorisant des interactions respectueuses et productives sur Internet. Par exemple : éviter les propos offensants ou discriminatoires ; respecter les opinions des autres, même si elles diffèrent des nôtres ; ne pas diffuser de fausses informations ou de rumeurs
- Protéger sa vie privée et celle des autres
- Exercer un esprit critique face aux informations
- Participer à la communauté numérique
- Sécurité digitale : se protéger soi-même (et protéger les autres)

Le développement du numérique, dans tous nos compartiments de vie, a suscité des préoccupations concernant la sécurité en ligne, la vie privée et l'accès équitable à l'information. Internet continue d'évoluer avec l'introduction de nouvelles technologies, de normes et de services.

Pour les parents et les adultes responsables : les défis de la "parentalité numérique"

En plus des conseils pratiques que nous prodiguons aux jeunes (qui s'appliquent à vous aussi, chers parents et chers aînés), certains rôles d'accompagnement et d'encadrement vous incombent.

“La citoyenneté numérique est un comportement responsable et éthique”

“Tu ne dois pas être un consommateur de contenu numérique, mais également un citoyen numérique responsable”



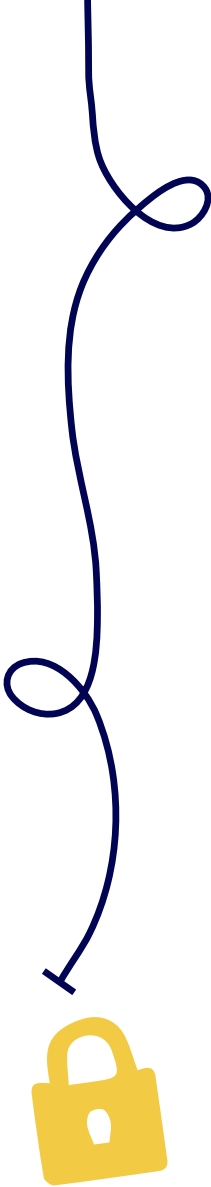
Les bons réflexes à avoir :

- Communiquer ouvertement avec votre adolescent.e
- Protéger activement la réputation et l'identité numériques de votre adolescent.e
- Protéger l'adolescent.e des dangers que peut poser internet
- Transposer vos compétences parentales dans le monde en ligne
- Encourager votre adolescent à vous parler en cas de problème dans le monde réel ou en ligne
- Élaborer un accord familial sur l'utilisation des médias avec votre adolescent afin de parvenir à un équilibre et une utilisation des technologies appropriées
- Surveiller comment votre adolescent interagit avec la technologie : est-il agité, de mauvaise humeur, énervé ou secret ? Soyez prêt à intervenir et à le soutenir. Si vous constatez un changement de comportement, parlez-en avec votre adolescent et demandez éventuellement de l'aide à d'autres parents, à l'école ou à des professionnels de la santé.

Hey toi, le jeune !

Tu es jeune, tu es accro, tu ne peux pas décrocher de ton smartphone.... Tu es une proie facile pour les “prédateurs” mais tu es aussi une force. Mais tu dois (oui c'est impératif) adopter certaines règles et certaines attitudes. Pourquoi est-il si important que adoptes certaines pratiques et des réflexes numériques ?

Probablement tu auras accès à ton premier smartphone ou que tu fréquentes les cybercafés et tu commenceras à utiliser ou tu es un utilisateur régulier de compte de réseau social. Ainsi, tu es exposé aux menaces de



**“Il est
important que
tu sois vigilant”**

cybersécurité, au vol d'identité et à d'autres comportements qui ne suivent pas les éthiques en ligne. Tu ne dois pas être un consommateur de contenu numérique, mais également un citoyen numérique responsable.

Les bons réflexes à avoir :

- Choisis un bon (et fort) mot de passe pour tes comptes : C'est l'un des gestes les plus simples à mettre en œuvre. Cela est valable pour tes appareils (notamment les smartphones) mais aussi pour tes comptes de messagerie (adresse mail) ou les réseaux sociaux.

Bonnes pratiques : utilise un mot de passe différent pour chaque accès - utilisez un mot de passe suffisamment long et complexe : au minimum 12 caractères contenant des minuscules, des majuscules, des chiffres et des caractères spéciaux - dans le cadre de ta navigation personnelle, change tes mots de passe au moindre doute d'utilisation frauduleuse.

- Adopte des comportements sains en ligne : met l'accent sur l'équilibre entre la vie en ligne et hors ligne. Les interactions dans le monde réel sont aussi importantes (voire plus) que celles en ligne

- Fais attention aux fake news ! Les fausses nouvelles et les sites frauduleux se trouvent en masse sur Internet. Parce que la désinformation prend différentes formes (exemples : fausses nouvelles, rumeurs, théories du complot, canulars, photos et vidéos truquées) et que les technologies pour en créer sont toujours de plus en plus performantes, il est important que tu sois vigilant.



“Ne dis pas tout en ligne, partager tes données personnelles sur Internet peut les exposer à une utilisation malveillante”

Bonnes pratiques : il faut s’informer auprès des journalistes connus ou des médias d’information reconnus – il faut entretenir un doute raisonnable (toujours remettre en question les « buzz ») – il faut (bien) lire le texte – il faut trouver la source

- L’hygiène numérique est importante : Les failles de sécurité de tes logiciels, applications et matériels sont comme des portes laissées ouvertes pour les pirates. Ils peuvent les utiliser pour accéder à tes données personnelles ou les voler.

Bonnes pratiques : tu dupliqueras tes données régulièrement – tu mettras à jour tes équipements informatiques et ton smartphone – tu activeras la double authentification – tu désactiveras la géolocalisation – selon le contexte, tu utiliseras un réseau virtuel privé (VPN)

- Connais mieux les médias sociaux : Facebook, LinkedIn, X, Instagram... à chaque réseau social, son utilisation

- Ne dis pas tout en ligne : Publier et partager tes données personnelles sur Internet (nom, prénom, adresse mail, photos, vidéos, vocaux...) peut les exposer à une utilisation malveillante.

Bonnes pratiques : Éviter de divulguer tes données personnelles et celles de tes connaissances - Vérifier les paramètres de confidentialité de tes comptes pour définir ce qui peut être visible par les autres.

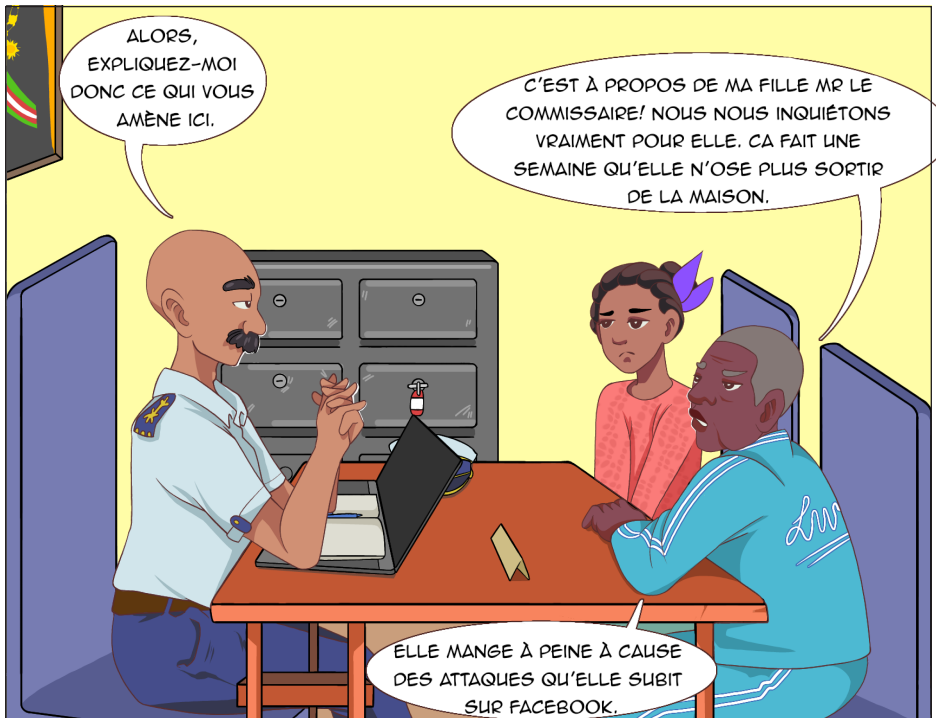
- Phishing, piratage... fais attention aux dangers en ligne : ces arnaques visent à te voler des informations personnelles, te faire télécharger un virus ou directement t’escroquer

POUR LA PETITE HISTOIRE...

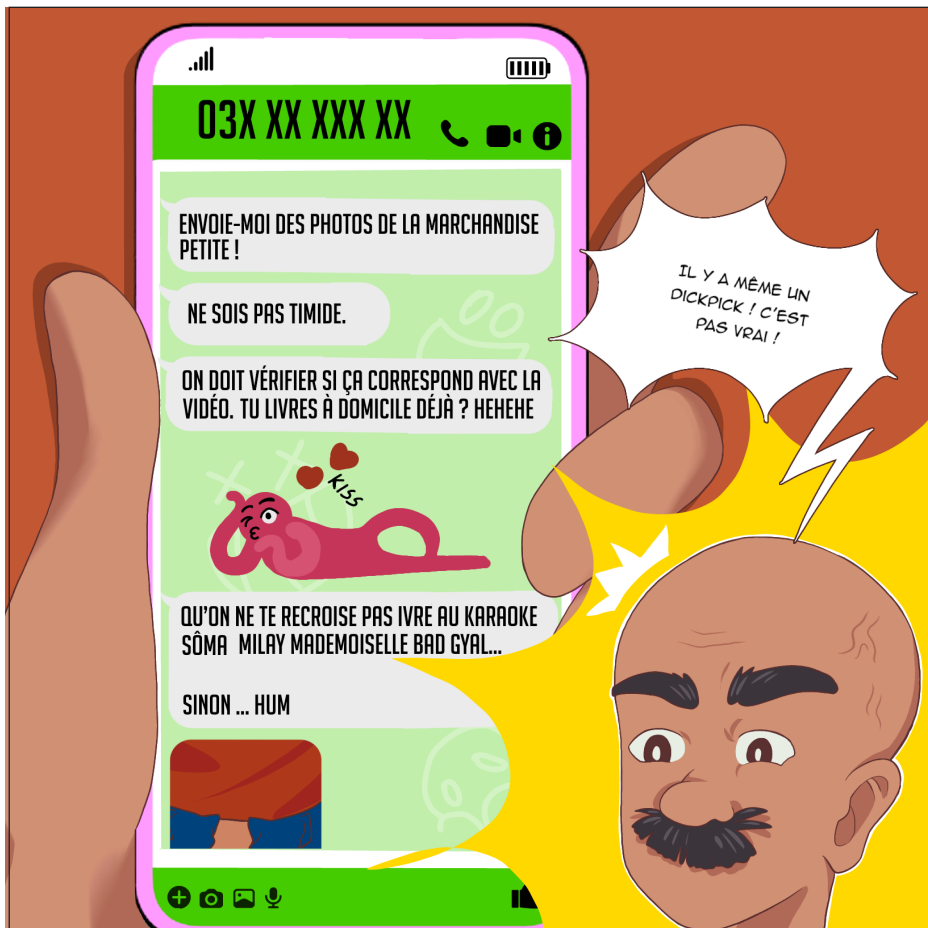
Cyber-crime !

Scénario de Toky Gérard Rabemanantsoa**Illustré par Jade Rakotoniana**

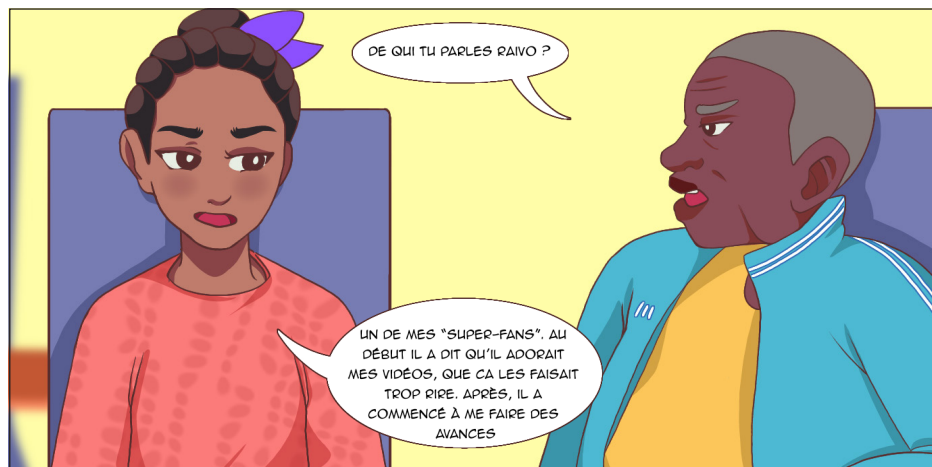
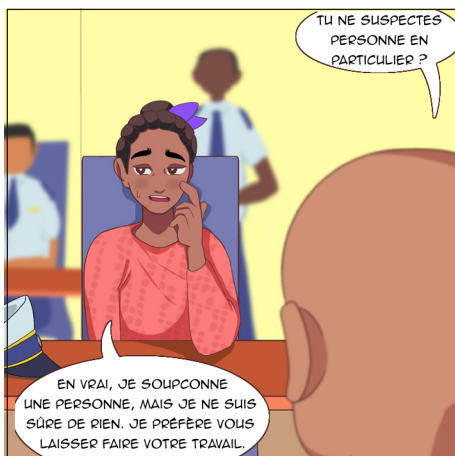
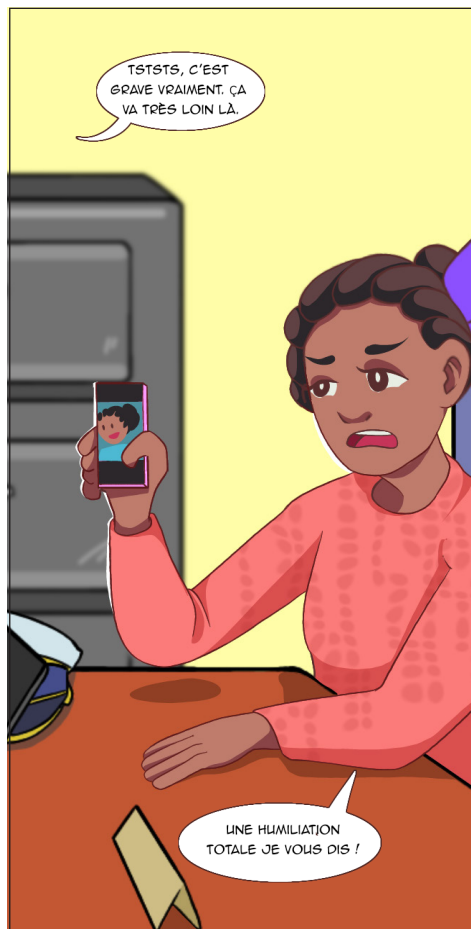
Raivo et son père Bonaventure ont contacté le service de lutte contre la cybercriminalité en raison des violences qu'ils ont subi sur Facebook. En réalité, un jeune homme avait exprimé des sentiments amoureux envers Raivo, mais lorsqu'elle a rejeté sa demande, le jeune homme a commencé à adopter un comportement agressif. Il a pris une photo de Raivo et l'a modifiée en la mettant sur le corps d'une femme nue. Ensuite, il a partagé cette image dans plusieurs groupes dans le but de l'humilier.

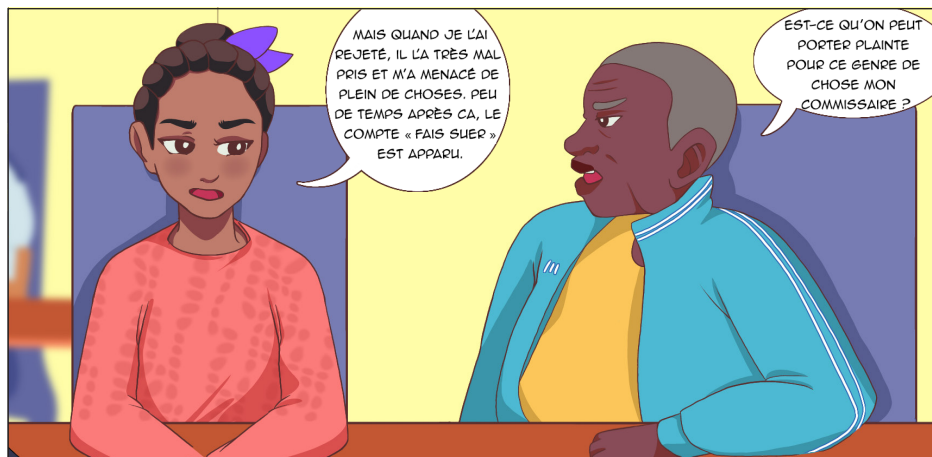














MÉMO IMPORTANT

Les bons réflexes pour lutter contre le harcèlement en ligne

1

Garde une certaine discrétion sur les réseaux sociaux.

Met ton profil en privé. Fais attention à ce que tu publies en ligne à ton propos (adresse, coordonnées, etc.)

2

Fais attention à la recherche de « buzz »

Faire le « buzz » à tout prix pour attirer l'attention sur les réseaux sociaux peut avoir des conséquences négatives. Une vidéo virale par exemple peut échapper à ton contrôle et être utilisée hors contexte pour te nuire. De plus, **Ce que tu publies reste sur internet**. Même si tu supprimes un contenu, il peut être sauvegardé, partagé et réutilisé contre toi.

- Plus une publication est visible, plus elle attire des réactions... **pas toujours positives**.
- Un buzz peut déclencher des **insultes, du harcèlement et des menaces** si le message ne plaît pas à certains internautes.

3

Si tu es victime de harcèlement en ligne :

Signale-le auprès des autorités responsables (cybercriminalité). Ne t'isole pas. Parles-en à quelqu'un de confiance.

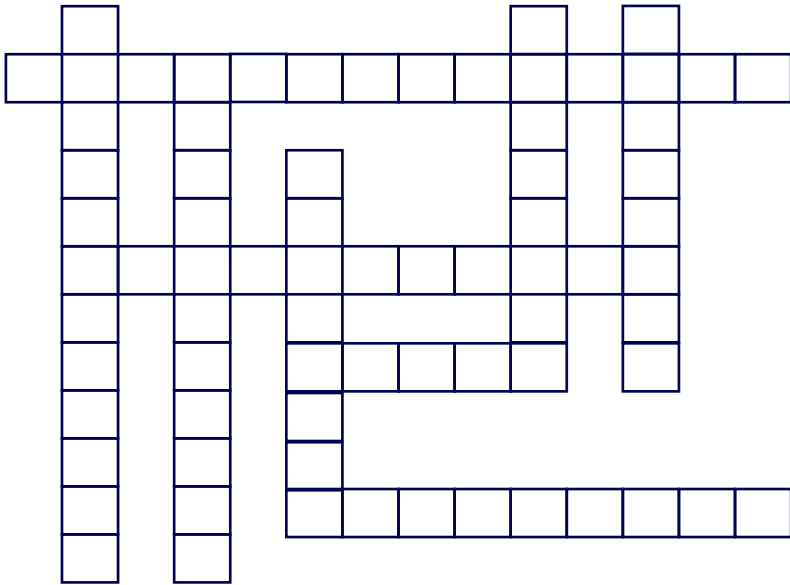
4

Ne participe pas au harcèlement en ligne d'une personne

Le harcèlement se caractérise par son aspect répétitif. Parfois, certaines personnes participent au harcèlement en ligne d'une personne sous l'effet de masse (en réaction aux « buzz » par exemple). Il est important de ne pas réagir de manière irréfléchie et/ou sur le coup de l'émotion.

DES MOTS CROISÉS POUR LA FIN

Un peu de pratique ?

**Horizontal :**

1. Information vraie ou partiellement vraie, manipulée dans le but de tromper, nuire aux autres
2. Actes agressifs intentionnels perpétrés de manière répétitive par des individus contre une victime qui ne peut pas se défendre seule
3. Informations objectives, vérifiables, basées sur des éléments réels
4. Acte de rejeter ou d'écarter une personne ou un groupe de personne en dehors de la communauté/société

Vertical :

1. Action de vérifier si une information est vraie ou fausse
2. Ensemble de données ou de faits qui sont communiqués ou partagés pour éclairer ou informer quelqu'un sur un sujet particulier
3. Une vidéo ou une image très réaliste manipulée à l'aide de l'intelligence artificielle pour faire dire ou faire faire à une personne quelque chose qu'elle n'a jamais dit ou fait.
4. Mot désignant une affirmation fausse présentée comme vraie
5. le droit ou la possibilité de faire ce que l'on veut, de penser ce que l'on veut et d'agir sans contrainte, tout en respectant les droits des autres.

Les réponses



Horizontal :

1. Information vraie ou partiellement vraie, manipulée dans le but de tromper ou de nuire aux autres :

Malinformation

2. Actes agressifs intentionnels perpétrés de manière répétitive par des individus contre une victime qui ne peut pas se défendre seule : **Harcèlement**

3. Informations objectives, vérifiables, basées sur des éléments réels/concrets : **Faits**

4. Acte de rejeter ou d'écarter une personne ou un groupe de personne en dehors de la communauté/société : **Exclusion**

Vertical :

1. Action de vérifier si une information est vraie ou fausse (en anglais) : **Fact-checking**

2. Ensemble de données ou de faits qui sont communiqués ou partagés pour éclairer ou renseigner quelqu'un sur un sujet particulier : **Information**

3. Une vidéo ou une image très réaliste manipulée à l'aide de l'intelligence artificielle pour faire dire ou faire faire à une personne quelque chose qu'elle n'a jamais dit ou fait (en anglais) : **Deepfake**

4. Mot désignant une affirmation fausse présentée comme vraie (en anglais) : **Fakenews**

5. Le droit ou la possibilité de faire ce que l'on veut, de penser ce que l'on veut et d'agir sans contrainte, tout en respectant les droits des autres : **Liberté**



Ce guide est réalisé dans le cadre du projet Liberté d'Expression Madagascar - MANEHOA, initié par INTERNEWS et soutenu financièrement par l'Union européenne.

Contributeurs

- Karim Benard-Dende, Regional Programme Manager - Internews
- Lova Rabary Rakotoarivony, Rédactrice en chef de 2424.mg
- Ainamalala Razakandrainy, Psychologue clinicienne
- Raoto Andriamanambe, Journaliste et formateur
- Oelasolofo Ando Ny Aina Rasolonjanahary, Juriste
- Toky Gérard Rabemanantsoa, Scénariste
- Jade Rakotoniaina, Illustratrice
- Maeva Andriamisaina, Responsable d'éducation aux médias - ONG CID
- Fanny Rakotomamonjy, Directrice Exécutive adjointe - ONG CID

Membres du comité de relecture

- Vonjy Radasimalala, Directeur de projet - Internews Madagascar
- Hilda Hasinjo Ravelonahina, Responsable de formation - Internews Madagascar
- Ny Aina Rahagalala, Conseiller en renforcement des médias - Internews Madagascar
- Tiaray Randriamalala, Directeur Exécutif - ONG CID
- Fandresena Razakamahefa, Responsable Suivi-Evaluation- ONG CID

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ONG Communication Idea Development (CID) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne

Copyright CID 2025

Dans un monde où les technologies évoluent à une vitesse fulgurante, nos repères vacillent. L'école, les institutions, les familles... tous peinent à suivre le rythme. Et nous les jeunes, exposés dès notre plus jeune âge à un flot d'informations, nous nous retrouvons souvent seuls face à des phénomènes nouveaux et complexes : désinformation, discours haineux, harcèlement en ligne... À Madagascar, jeune démocratie encore en construction, où la parole commence à peine à se libérer, l'éducation aux médias est une nécessité. Elle est cette lumière qui aide à avancer, pas à pas, dans la jungle du numérique. Ce guide est une modeste contribution de l'ONG Communication Idea Development (CID), fruit d'un travail attentif d'observation des contenus circulant sur les médias sociaux.. Il ne prétend pas tout résoudre, mais il se veut être un outil concret. Il a été élaboré avec des jeunes, des professionnels, des institutions... Nous avons mis nos idées ensemble pour te proposer une façon simple et ludique de mieux comprendre les médias. L'idée, c'est de te donner les clés pour réfléchir par toi-même, pour ne pas croire tout ce que tu vois et pour utiliser internet de manière plus responsable.

Ensemble, on peut rendre le monde numérique plus clair et plus constructif pour toi et pour tout le monde. Alors, n'hésite pas à jeter un œil à ce guide !



Financé par
l'Union européenne

